

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 20 MARS 2006

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 9 mars 2006, accompagnée d'un ordre du jour comportant 62 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 7 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 40 présents

Présidence de M. J-CI CARPENTIER, Bourgmestre ff ;
 Présents : MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, M. SAKAS, Echevins ;
 MM. HAMAIDE, BEUGNIES, DI RUPO, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ~~ALLART~~,
 B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme JUNGST,
 MM. ~~SPEER~~, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO,
 Mme COLINIA, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE
 PUYT, ~~Mme ISAAC~~, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes
 MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT, ~~AGUS~~, MM. VISEUR, LECOCQ,
 Mme BROHEE, M. JACQUEMIN, Conseillers et
 M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Mes chers Collègues j'ouvre la séance.

Je dépose le procès verbal. Je dois excuser l'absence de notre collègue Geneviève ISAAC.

Il y a trois points qui sont remis le 14^{ème} objet, le 56/U et le 56/R.

1er objet : POLICE-CIRCULATION

- a) Mons, rue Sainte-Dorothée – Modification de la zone « Riverains »
 Police 6002/339

ADOPTE à l'unanimité – 1e annexe

- b) Jemappes, rue Piedsente du Moulin. Création d'un emplacement PMR à hauteur de la mitoyenneté des immeubles n°s 12/14 Police 6002/J/107

ADOPTE à l'unanimité – 2e annexe

- c) Flénu, rue du Centre. Création de deux emplacements de stationnement pour personnes handicapées à hauteur de la mitoyenneté des immeubles n°s 90/88a.
 Police 6002/FL/21

ADOPTE à l'unanimité – 3e annexe

- d) Jemappes, rue des Représentants. Marquage routier et pose de balisettes en chaussée.
 Police 6002/J/124

ADOPTE à l'unanimité – 4e annexe

- e) Jemappes, rue des Martyrs. Abrogation d'un emplacement de stationnement PMR à hauteur de l'immeuble n° 24. Police 6002/J/91

ADOPTE à l'unanimité - 5^e annexe

- f) Cuesmes, rue du Peuple. Abrogation d'un emplacement de stationnement PMR à l'opposé de la mitoyenneté des immeubles n°s 65/67. Police 6002/C/70

ADOPTE à l'unanimité - 6^e annexe

- g) Jemappes, rue Tournante. Abrogation d'un emplacement PMR à l'opposé de l'immeuble n° 16. Police 6002/J/140

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

- h) Mons, rue de la Boulangerie. Abrogation d'un emplacement de stationnement PMR à hauteur de l'immeuble n° 9. Police 6002/419

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

- i) Mons, chaussée du Roeulx. Instauration d'une zone « 30 km/h » à Mons, chaussée du Roeulx, aux abords de l'école sise au n° 122 «ARBRE VERT ». Police 6002/318

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

- j) Mons, Chemin des Mourdreux. Instauration d'un sens unique de circulation Police 6002/255

Mme BROHEE Huguette, Conseillère : Il s'agit en fait ici de la mise en sens unique du

chemin des Mourdreux dans le sens Chaussée du Roeulx, donc en montée

Chaussée du Roeulx vers Chaussée de Beaumont et ce jusqu'à la rue du Faubourg Saint-Barthélemy.

Ce sens unique et le marquage au sol pour le stationnement sur voirie aura au moins comme bénéfice de limiter le trafic de transit qui se fait de façon assez intense entre la Chaussée de Beaumont vers la Chaussée du Roeulx, ça permettra aux riverains de la rue du Petit Versailles et aux étudiants qui résident dans les logements des FUCAMS d'accéder à leurs logements, c'est impeccable, et surtout ça rendra aux piétons les trottoirs qui étaient systématiquement squattés par des véhicules, donc je soutiens cet aménagement sans réserve mais j'ai deux demandes complémentaires

– la première, c'est que le sens unique soit ouvert aux cyclistes :

Trois mots comme arguments. Il y a des étudiants, pas très loin il y a des commerces et c'est un raccourci certain qui favorisera l'utilisation du vélo. Et donc que cette mise à sens

unique soit également accompagnée non seulement des panneaux additionnels mais aussi par des marquages aux sols tant en amorce qu'en sortie du sens unique limité.

- La deuxième demande consiste à ce que la mise en œuvre effective soit accompagnée de la présence de la police parce que ça va qu'en même perturber assez fort les habitudes de circulations et je pense notamment aux camions qui venaient de la Chaussée de Beaumont pour rejoindre la Chaussée du Roeulx, une fois qu'ils seront engagé jusqu'à la rue du Faubourg Saint Barthélémy il risque d'y avoir des difficultés pour qu'ils fassent demi tour donc une présence effective de la Police pour informer dans un premier temps et ultérieurement, s'il y a encore le squattage des trottoirs, verbaliser serait nécessaire.

Merci.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Oui, merci. Y a-t-il d'autres questions concernant ce point ?

Non, je pense que nous allons analyser et que nous pouvons retenir vos deux suggestions. Tous le monde est d'accord sur ce point moyennant les suggestions supplémentaires de Madame Brohée

ADOpte à l'unanimité – 10^e annexe

k) Hyon « Plan de Circulation » - Réglementation de la circulation et du stationnement Police 6002/Hy/OD

Mme MERCIER Anne-Marie, Conseillère : Oui Merci Monsieur le Bourgmestre il s'agit du plan de circulation d'Hyon. La nouvelle réglementation comprend des points positifs. J'en veux pour preuve la zone 30, un endroit névralgique de la rue des Canadiens, c'est-à-dire entre la rue de la Cascade et l'Avenue de la Poudrière, comme il y a là une école ce ralentissement forcé des voitures est très heureux, mais j'aimerais savoir si ce dont se plaignaient les Hyonnais, à savoir les files d'attente à deux endroits de la Chaussée de Maubeuge et de l'Avenue du Bélian a trouvé une solution ?

Le manque de fluidité des véhicules au moment de s'intercaler dans le rond point du Trieu avait été souligné par de nombreux conducteurs. Je voudrais savoir maintenant comment les choses se présentent, merci de votre attention Monsieur le Bourgmestre.

M. HAMAIDE Jacques, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, merci. Je ne vais pas répéter ce que vient de dire Madame Mercier, il est évident que zone 30 Haute Ecole, Square de l'Europe, Avenue des Canadiens tout ça est fort bien la limitation des gros tonnages, leurs interdictions très bien aussi mais pour le reste en ce qui concerne la circulation et le stationnement je suis plus circonspect. Je dirais presque que la montagne accouche d'une souris parce qu'est-ce qu'on règle en circulation, on crée en quelque sorte

des difficultés par des alternances de stationnements dans les Avenues difficiles que sont d'une part et Canadiens de l'autre ; or ce sont bien les deux tracés par lesquels le trafic de transit nuit très fort à la tranquillité de cette section d'Hyon, mais je le dis tout de suite est-il possible de le réduire ? L'idéal serait bien sûr que les entrées de Villes soient fluides pour éviter le transit, là aussi la question posée par Mademoiselle Mercier je n'en vois pas la réponse, bref, je crois que c'est un grand mot que d'appeler plan de circulation d'Hyon ce qu'on nous présente, il y a du bon, il y a du moins bon. Et eu égard à cette situation, difficile je le reconnais, nous nous abstiendrons.

Mme BROHEE Hugnette, Conseillère : Je m'attendais à ce qu'il y ait une petite présentation de l'ensemble du plan de circulation mais j'imagine que ce sera fait ultérieurement quand les autres aménagements qui ne sont pas relatifs aux règlements de Police seront mis en œuvre.

Je tiens quand même à faire quelques remarques et c'est d'abord de remercier les Hyonnais qui ont effectivement participé à des réunions citoyennes, qui ont participé à des groupes de travail et qui ont effectivement remis des propositions très constructives. Certaines étant reprises dans l'aspect ici règlement de Police et d'autres j'espère qui seront assurées d'un certain suivi.

Alors quelques unes des propositions qu'on ne voit pas maintenant et j'espère que vous pourrez me rassurer quelles seront mise en œuvre puisque dans les réunions de travail ça avait été accepté, c'est notamment le raclage des accotements, racler les accotement qui servent de trottoirs et par le fait qu'ils sont bombé empêche la circulation des piétons, par exemple à l'Avenue Albert I^{er}, à l'Avenue Caporal Trésignies ; ce ne sont pas des aménagements qui sont très coûteux mais c'est ce qui permettrait une circulation beaucoup plus aisée des habitants. Alors il y a d'autres choses effectivement qui pourraient être ultérieurement mises en œuvre qui ne sont pas reprises ici :

La pose de deux bacs supplémentaire en face de l'école de la rue des Canadiens, L'aménagement du trottoir à l'Avenue du Bel Horizon, ça avait été acté ce le sera ultérieurement j'ose espérer.

À la rue Hoyois on parlait qu'il devait avoir un contact avec le TEC pour un arrêt justement à cette rue là puisqu'il y a non seulement la cité des logements sociaux, il y a un centre médical, il y a une coiffeuse, il y a une autre profession libérale donc je suppose que les contacts ont été pris en vue d'une réalisation. On avait également parlé à la rue Hoyois de l'enlèvement des bordures chasse-roues, il n'en est pas question ici.

Donc toute une série de choses qui avaient été proposées et notamment je sais que ce n'est pas de la compétence communale mais le point a déjà été relevé, maintenant par Madame Mercier et aussi par Monsieur Hamaide, il y a manifestement un point de tension entre la rue des Canadiens et la Chaussée de Maubeuge. Des citoyens ont fait deux ou trois propositions constructives, il avait été acté que ces propositions seraient transmises au MET je voulais savoir si cela avait été fait, quels étaient les retours qu'il y avait eu du MET, également quel suivi il y aura dans ce dossier.

Voilà, mais d'une manière générale par rapport à la réflexion que faisait Monsieur Hamaide, et là je ne peux pas le rejoindre j'estime que le stationnement sur voirie qui va être marqué au sol, qui doit normalement être complété par des obstacles physiques notamment à l'Avenue du Centenaire ou à la rue des Canadiens a pour objectif, et il en est bien ainsi c'est de ralentir les vitesses, un des gros problèmes de la circulation et de sécurisation des Hyonnais c'est qu'il ne se sentent pas en sécurité dans leur rue. Le fait de repositionner le stationnement sur la voirie est un élément important de sécurisation. Voilà donc d'une manière générale nous sommes assez satisfaits des propositions qui sont faites, j'espère qu'elles seront complétées des autres choses qui ont été proposées dont pas mal actées par des groupes de travail et à partir de là on pourra effectivement travailler sur ce plan de circulation dont l'objectif final devrait être quand même d'assurer un meilleur partage de la voirie à l'ensemble des usagers y compris les piétons, les PMR pour qu'ils puissent avoir accès à leur voirie à leur domicile. Merci

M. DI RUPO Elio, Bourgmestre empêché: Oui Monsieur le Président, chers Collègues, j'entends avec intérêt ce que disent nos collègues singulièrement Monsieur Hamaide.

Permettez moi simplement le commentaire suivant : le plan de circulation d'Hyon est vraisemblablement un exemple de démocratie participative, pourquoi ?

Parce que durant plusieurs années, parce ce que ça dure depuis plusieurs années, nous avons certainement organisé une dizaine de réunions, nous avons travaillé, non seulement les Politiques mais la Police et les Services communaux, nous avons présenté un plan, on l'a beaucoup discuté et puis les habitants, les résidents d'Hyon se sont bien aperçu que pour résoudre les problèmes qu'ils avaient évoqué lors des premières séances il fallait des sens unique ici, des sens d'autre nature là mais automatiquement il y avait des effets connexes non désirés et bien entendu des circulations qui se reportaient sur d'autres rues que celles que nous voulions soulager et du coup on s'est retrouvé avec des discussions byzantines nous d'un côté nous répondions à la demande de citoyens mais bien entendu une fois mis sur papier on s'apercevait qu'on était en train de nuire à la tranquillité d'autres

citoyens et c'est bien entendu toute la complexité de la gouvernance publique. On a continué à dialoguer et on a présenté un plan qui est plus modeste que le plan initial, qui est perfectible et là je n'en disconviens pas je pense qu'il faut continuer c'est vrai qu'il y a des points de tensions comme vous l'indiquiez tout à l'heure, Madame, avec notamment des routes du MET on avait déjà sollicité le MET, il faut continuer à insister auprès du MET, mais c'est typiquement le genre de plan qui se fait en synergie et en partenariat avec les citoyens par un dialogue ouvert, constructif qui aboutit au résultat qui est celui souhaité essentiellement par une majorité de nos concitoyens. Le deuxième exemple c'est le plan de circulation de Jemappes où là c'est un peu différent mais à Hyon nous avons enregistré (je me souviens très bien d'avoir présidé la séance), enregistré une volée de bois vert quand nous avons présenté le premier plan qui était quasiment en tout point une réponse aux préoccupations des citoyens mais c'est normal ça fait partie de la gouvernance et je voulais insister sur cet aspect de démocratie directe avec ces résultats.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Merci. Et donc bien entendu je précise qu'aujourd'hui ce sont tous les arrêtés qui doivent être mis en application de manière à pouvoir développer par la suite tous les travaux qui découleront de la mise en application de ces arrêtés de circulation et d'ailleurs nous avons déjà au rapport de notre premier Echevin aujourd'hui un premier dossier de mise en place de certains travaux pour ce plan de circulation d'Hyon, je suppose que vous l'avez vu Madame Brohée, comme je pense vous avez fait partie du groupe de travail, je pense que c'est un bon compromis au quel on est arrivé dans tout ce qui va être exécuté pour ce plan de circulation d'Hyon.

Monsieur Collette ?

M. COLLETTE François, Conseiller : Oui Monsieur le Doyen, je ne remet pas en cause ce qui a été dit je veux simplement attirer l'attention du Collège et c'est un peu la même réflexion qu'en ce qui concerne la mise en sens unique du Chemin des Mourdreux, je ne pense pas qu'il faut mobiliser du personnel de la police mais il faut surtout redouter les habitudes et je veux dire les réflexes d'habitudes qu'ont les gens qui parcourent des routes pratiquement par cœur depuis des années et qui ne se rendent pas compte, ou même quand ils s'en rendent compte oublient dans certaines circonstances qu'il y a des modifications. Modifications qui pourraient avoir, notamment dans la réalisation du carrousel à sens unique de la rue Beaufays Place rue de la Place etc., pourraient avoir des conséquences excessivement dangereuses. Alors je pense qu'il faut se donner la patience d'abord d'informer les gens bien mais pratiquement mettre des barrières Nadar avec des signaux en travers les chaussées pendant un temps suffisamment long pour que vraiment tout le

monde se soit habitué par réflexe à modifier ses comportements même d'ailleurs ce qui va arriver c'est que d'autres cheminements vont être adoptés, surtout ici à cause du « S » de la rue de la Place il faut faire très très attention à pré-signaliser très correctement et surabondamment les modifications qui vont avoir lieu.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Je pense que vous avez raison et qu'il faudra accompagner justement pendant toute une période d'adaptation de manière à attirer l'attention de nos concitoyens.

Nous allons passer au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. DI RUPO, R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, BEUGNIES, COLLETTE, B. BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme JUNGST, M. MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes POURAIX, THYSBAERT, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, MM. JACQUEMIN, CARPENTIER

4 ABSTENTIONS : M. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme MERCIER

ADOpte – 11^e annexe

2^e objet : Autorisation d'introduire une action judiciaire de récupération de créances contre les personnes qui restent redevables envers la Ville de Mons de la redevance pour la mise à la crèche de leur(s) enfant(s). Contentieux CRÈCHE

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : Il s'agit ici d'introduire une action en justice pour récupérer des créances contre des personnes qui n'ont pas payé à la crèche communale, il s'agit donc d'introduire plusieurs actions en justice la plus grosse est de 505 euros mais il y en a d'autres aussi qui sont pour des sommes extrêmement minimales 70 €, 50 €, 34,12€. Est-ce qu'on va introduire des actions en justice pour ça ? D'autant plus que je suis persuadé quant à moi que dans bien des cas ce sont des gens à qui on a envoyé des rappels qui n'ont quand même pas payé et que pour une bonne partie d'entre eux c'est pas de la mauvaise volonté c'est de l'incapacité et donc que l'on va se buter à des problèmes d'insolvabilité alors personne n'aura rien à gagner la ville n'aura rien gagné et elle aura en plus des frais à payer, la Justice sera encombrée avec des dossiers à 34 Euros et des gens en difficulté le seront encore peut être un petit plus. Autant je suis d'accord que lorsqu'il s'agit d'acte d'incivisme, de dégradation du bien public etc.,... ou pour les déchets il faut intervenir en justice à chaque fois, poursuivre en justice à chaque fois mais ici, je demanderais quand même qu'on puisse remettre le point aujourd'hui et qu'il y ait

peut être avec le concours du CPAS une enquête sociale, une enquête de solvabilité et qu'on ne poursuive que vraiment les gens qui seraient éventuellement de mauvaise foi parce que je suis persuadé que ce n'est pas la majorité et qu'on va tout perdre en voulant intervenir dans des dossiers aussi petits que ça.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Bien entendu, il y a des démarches qui sont faites avant de passer à l'action judiciaire mais si on n'intervient pas sur le plan général...

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : Tout ce que j'ai vu dans le dossier c'est qu'il y a eu des rappels envoyé, ben oui, bien sur c'est le minimum mais s'il n'y a pas eu d'autres démarches ça me paraît difficile d'aller en justice pour ce genre d'affaire.

M. BEUGNIES Bernard, Conseiller : Non, moi, je ne suis pas d'accord avec ce raisonnement là. Ca risque de créer un effet pervers qu'à partir du moment où on sait que la Ville ne poursuit pas, les personnes même aisées qui vont mettre leur enfant à la crèche ne vont plus payer, il risque d'avoir un effet cumulatif et je trouve que même si la Ville engage des frais qui ne sont quand même pas énormes et qu'elle ne va pas récupérer l'entièreté c'est une question de principe parce qu'alors ça risque de créer un effet pervers conséquent.

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : Monsieur Beugnies, j'ai dit si on fait une enquête préalable, si, il y a des gens de mauvaises foi donc des gens aisés donc ceux là évidemment il faut les poursuivre mais on pourrait peut être d'abord faire un tri par une enquête de solvabilité avant d'aller en justice. C'était ça ma demande.

M. BEUGNIES Bernard, Conseiller : Monsieur Viseur, on ne peut pas poursuivre les gens qui sont aisés et ne pas poursuivre les autres, il y a une égalité des belges devant la justice. L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. DI RUPO, R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, B. BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, M. DEBAUGNIES, M. MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURAIX, THYSBAERT, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 12^e annexe

3^e objet : Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal Correctionnel de Mons contre une personne présumée responsable de dégâts occasionnés aux biens publics (poubelles). Contentieux RECUPFAC/1/EC/

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : juste une courte remarque on est retombé dans des vieux travers on demande l'autorisation de se constituer partie civile en mars alors que l'audience a eu lieu le 27 février, je voulais le signaler parce qu'on avait réussi à refaire les choses dans l'ordre et je vois qu'ici il y a un petit dérapage.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Vous votez quand même ? Unanimité.

Merci

ADOPTE à l'unanimité - 13^e annexe

4^e objet : Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal Correctionnel de Mons contre des personnes présumées responsables de dépôts clandestins d'immondices Contentieux DECHETS/2/EC

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

Sortie de Monsieur COLLETTE : 39 présents.

5^e objet : Autorisation d'introduire un recours au Conseil d'État contre la décision du Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial du 30 janvier 2006 annulant un permis d'urbanisme octroyé par le CBE le 3 novembre 2005. Contentieux

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

Entrée de Monsieur COLLETTE : 40 présents

6^e objet : Personnel non enseignant – Indemnité pour frais funéraires - Révision du montant maximum au 01.01.2006 1^e 2677.02

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

7^e objet : Révision des barèmes « RGB Communauté française » alloué au Personnel contractuel subsidié par l'O.N.E. 1^e 18.18

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

8^e objet : Politique des Grandes Villes – Accueil extra-scolaire – travaux d'assainissement et mise en conformité du bâtiment rue Sablonnière à Jemappes (ancienne école). Approbation du projet, des conditions du marché, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché 1^e E/2006.PGV.832.400/EC

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

9^e objet : Politique des Grandes Villes – Accueil extra-scolaire – Ancienne Ecole rue Sablonnière à Jemappes. Raccordement gaz
 Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2006.PGV.832.402/3/EC

ADOPTÉ à l'unanimité -19^e annexe

10^e objet : Tutelle du CPAS – Règlement de travail – Modifications – Approbation
 Insertion de dispositions relatives à la violence, au harcèlement moral...
 1^e 4399.04.1

ADOPTÉ à l'unanimité – 20^e annexe

11^e objet : Tutelle du CPAS – Règlement de travail – Modifications – Approbation
 Insertion de dispositions relatives à la violence, au harcèlement moral...et nouveaux horaires de travail. 1^e 4399.04.2

ADOPTÉ à l'unanimité – 21^e annexe

12^e objet : Politique des Grandes Villes – Bâtiment « La Roseraie » au Parc Communal de Jemappes – Aménagement
 Approbation du projet, des conditions du marché, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché
 3^e 1^e E/2006.PGV.832. 215/EC

ADOPTÉ à l'unanimité – 22^e annexe

13^e objet : Projet Phasing out – Parc du Château comtal – Approbation du projet réactualisé
 3^e 1^e E/2005.773.175/MG

M. COLLETTE François, Conseiller : Oui, je vous remercie Monsieur le Doyen, je vois que cette affaire revient depuis que la question nous avait été soumise dans un premier projet lors du Conseil communal du 17 octobre 2005 si mes souvenirs me servent bien. Alors je suis d'abord un peu étonné parce que j'avais fait lors de ce Conseil du 17 octobre plusieurs suggestions et il m'avait été répondu de façon fort laconique par vos soins Monsieur le Doyen que le subsidie actuel étant octroyé par la division Nature et Forêt et le Tourisme, il ne pouvait porter sur l'aspect historique, archéologique du site que j'avais évoqué parce que disiez vous : 'il est temps de passer au vote parce que nous sommes pris par les délais'. Alors nous sommes 5 mois plus tard et je m'étonne que pris par les délais on n'ait pas pu prendre en considération les quelques remarques et suggestions que j'avais faites sauf une et j'en remercie le Collège d'y avoir eu égard qui était relative à la création d'une zone de protection des abords du mur du côté des habitations des rue des Gâdes et des rues Bervoets et il a donc été réalisé une réactualisation du projet par un écartement du chemin de l'ancienne Courtine et la création d'un obstacle par des haies défensives ce qui

est une bonne solution. Mais pourquoi n'avoir pas profité de ce même délai pour retenir les suggestions que j'avais faites et qui manifestement avaient été mal comprises lorsque vous me répondiez que le Service régional des fouilles et du patrimoine estimait qu'il valait mieux enfermer, c'est-à-dire combler les fouilles pour les protéger plutôt que de les mettre en valeur ce n'était pas ce que je préconisais parce que je connaissais l'argument et faute d'avoir les moyens de faire les frais important d'une restauration, d'une consolidation il valait mieux effectivement sauver des vestiges en comblant les trous. La question n'était pas là, sauf en ce qui concerne certain cheminement mais c'était qu'au moins dans l'aménagement de surface grâce à l'aménagement végétal et à certaines simples ondulations que l'on pouvait donner au sol du parc de laisser le souvenir ou l'évocation du sous sol qui avait fait l'objet de deux important chantiers de fouilles dans les années 82 à 84 d'une part et de 95 à 96 d'autre part et de cela il n'en est pas question ce que je regrette. J'ai même constaté que là où le chemin promenade puisque finalement ça devient un vulgaire square public dont l'aménagement montre très peu de recherche, là où il y avait peut être moyen de faire coïncider la situation archéologique par rapport à la situation de la promenade on réussi encore à tronquer le substrat archéologique c'est le cas de la forme du chemin de la promenade dans la tourelle de l'angle nord ouest où on parvient à faire une espèce de placette hexagonale à l'emplacement d'une tour ronde alors là ça devient complètement débile, il suffisait de reprendre le périmètre du cercle que constituait la tour pour que rien que le promenoir ait la même forme que le substrat archéologique alors là, c'est complètement aberrant de vouloir à tout prix casser la symétrie de la surface par rapport à l'existence du sous sol on ne comprend pas le raisonnement de l'auteur du projet à cet égard et je suis aujourd'hui renforcé dans le point de vue que j'ai exprimé à l'époque dans la mesure où la CCAT a été récemment consultée sur le projet dans le cadre du permis de bâtir que la Ville introduit pour la réalisation de ce parc et que aucun membre de la CCAT, Monsieur le Doyen, n'a donné un avis favorable à l'aménagement dans sa conception réactualisée et en plus de l'argumentation que j'ai reprise les regrets vont aussi essentiellement à la pauvreté de la restauration du parc que l'on attribue au célèbre botaniste Fouchs, pauvreté dans la récréation et de la replantation d'espèces et notamment par l'abstention de replanter des espèces de premières grandeurs pour remplacer celles que l'on détruit, alors je redemande une nouvelle fois puisque finalement vous avez considéré que malgré le caractère fort urgent qui était évoqué en octobre 2005 on a encore le temps de discuter je redemande que l'on puisse rediscuter notamment avec les services de la Région wallonne, notamment avec le professeur De Waha, notamment avec Monsieur

Sartieaux de la possibilité d'évoquer les recherches archéologiques qui ont été faites avec grands frais et les deniers publics il y a 20 ans et 10 ans pour que l'on ait quelque chose de signifiant dans cet aménagement qui est actuellement d'une banalité absolument navrante. Je vous remercie.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Merci Monsieur Colette. Y-a-t-il d'autres questions sur le sujet ?

Monsieur le Bourgmestre

M. DI RUPO , Bourgmestre empêché : Monsieur le Président, les propos de Monsieur Collette méritent bien entendu, comme souvent dans ces domaines d'être pris en considération et le souvenir que j'avais du dossier est le suivant :

On éprouve pas mal de difficultés d'avoir le financement pour aménager le parc Comtal, or, pour son parachèvement et pour accueillir les visiteurs il est important de pouvoir clôturer de manière satisfaisante les travaux après la rénovation notamment du Beffroi. Il y avait plusieurs départements régionaux autour de la table pour obtenir du financement mais je me souviens qu'on éprouvait de grandes difficultés notamment on ne voulait pas subventionner un bout de pseudo-voirie qui permettrait aux pompiers d'accéder au Beffroi par le parc, nous prétendions que ce n'était pas une voirie, je ne vois pas qui va circuler à cet endroit si ce n'est qu'il fallait un peu carrosser parce que bien entendu si les pompiers devaient malheureusement intervenir au Beffroi je ne les vois pas s'embourber s'il faisait du mauvais temps etc.,... Bref, je vous passe le détail des discussions byzantines, pour finir sous l'insistance du Collège nous avons réussi à obtenir des moyens financiers du Commissariat général au tourisme et bien entendu nous étions tout heureux de pouvoir parachever cet endroit et le souvenir que j'ai du projet de l'architecte tel qu'il avait été retenu, c'était essentiellement un aménagement superficiel avec beaucoup d'espace vert genre pelouse.

Se disant que quand on sera en meilleure fortune nous pourrions aménager autrement. Ceci étant des questions aussi particulières qu'un hexagone plutôt qu'un rond qui marquerait au sol une tour ou une tourelle, là je pense franchement qu'on peut prendre peut-être en considération ce que vous avez indiqué et demander aux architectes, j'imagine que ce n'est pas une catastrophe financière que de passer de l'hexagone à un cercle s'il fallait déplacer un peu, donc je crois que le mieux c'est qu'on prenne note de ce que vous indiqué et peut-être que ces légères modifications ne posent pas de problème. Enfin je termine, tel que j'ai relu le dossier il est dans l'état de ce qu'il existait, il y a combien de mois maintenant ?

En octobre passé et en fait pourquoi ça a traîné c'est parce que il n'y avait pas de sou et donc on remet en adjudication le dossier qui existait à l'époque. Voilà un peu, Monsieur le Président, je pense qu'on peut aller dans le sens souhaité. J'insiste beaucoup pour qu'on puisse parachever les travaux qu'il y ai là une belle pelouse que les familles puissent venir s'y détendre le plutôt sera à mon avis le mieux.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Je vous remercie, donc je pense qu'on peut aller dans ce sens et on essayera de réaliser par avenant ce que Monsieur Collette a demandé dans la transformation de l'hexagone.

M. COLLETTE François, Conseiller : Oh il n'y avait pas que ça, c'est parce que je n'ai pas voulu répéter mon intervention

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Ecoutez Monsieur Collette, par rapport au projet initial de 2000 on avait un budget et je le rappelle de 3275000 euros et nous avons maintenant un budget disponible de 661000 euros, alors ça 20%, avec 20% on ne sait pas réaliser le projet initial sur lequel vous aviez marqué votre accord.

On va passer au vote.

M. COLLETTE François, Conseiller : nous allons nous abstenir parce que on vote sur un dossier dans l'état où il est donc vous nous faites des promesses de tenir certaines choses en compte mais enfin le dossier il est dans son état actuel, on ne peut pas le voter donc c'est abstention.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. DI RUPO, R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, B. BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, M. DEBAUGNIES, M. MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURAIX, THYSBAERT, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 23^e annexe

63^e objet : CPAS. Modification budgétaire n°1 – exercice 2006 – Services extraordinaire et ordinaire. G.F. CPAS/Tutelle

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

64° objet : Mons. Zones piétonnes, en ce compris la Grand-Place et l'îlot de la Grand-Place. Réglementation de la circulation et du stationnement.

ADOPTÉ à l'unanimité – 25e annexe

65° objet : Police. Sécurisation – GEP. Mons-Grand-Place. Zones de circulation interdites. Police 6002/178

M. HAMAIDE Jacques, Conseiller : Prenons en considération, que nous avons hérité d'une très belle Grand Place, on ne le dira jamais assez, on la met de plus en plus en valeur on l'embellit façades, fontaine, œuvres d'art c'est très bien, félicitations. Secundo, ici on est en quelque sorte devant un fait accompli, on nous propose une mesure qui est prise de longue date semble-t-il, en effet les bornes dynamiques de la rue de Nimy ont été placées au mois d'août pendant les vacances, elles sont là. Le rapport et le projet de délibération du point 64 le font d'ailleurs bien apparaître, je cite : suite à la mise en place de nouvelles bornes automatiques il s'est avéré nécessaire de redéfinir les conditions d'accès etc.,...encore qu'entre parenthèses je ne vois pas où est la logique, tandis qu'au point 65 on peut lire que ce qui est proposé implique qu'un système de bornes dynamiques sera installé à l'accès, elles sont là. Bref, il y a eu soit anticipation et il y a en tout cas contradiction dans les exposés.

Troisième chose et ceci m'amène à poser la question : fermer la Grand Place de 20 heures à 5 heures du premier mai au 15 octobre soit quelques 170 jours par an. Est-ce la bonne mesure ? Est-ce approprié ? Cette Grand Place dans sa fréquentation a déjà souffert du plan de circulation, du référendum, du départ des cinémas, de l'inactivité du théâtre et elle a beaucoup perdu de son effervescence et sur quelques 180 soirées y en aura-t-il plus de 50 qui permettront le climat festif souhaité, attendu. A la ducasse bien sur, aux fêtes de Wallonie bien sur, c'est un peu selon la météo, donc je crains en quelque sorte le vide des jours de pluie et de froid qui ne sont quand même pas rares même dans les mois cités, les 5 mois et demi rappelés. La mesure m'aurait d'avantage plus, plus ponctuelle, circonstancielle et pas rigide et sans souplesse ce qui veut dire que j'ai des doutes mais on peut se tromper, si bien qu'à ce stade notre souhait c'est de concilier la beauté et la vie, les deux, ça doit être possible et alors à titre d'essai si je peux dire nous voterons le point considérant que cette décision peut être réversible, révisible si nécessaire.

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : Oui Merci. Donc il s'agit bien d'interdire l'accès de la Grand Place à tous les véhicules à partir de l'endroit de l'ancienne poste en quelque sorte un peu comme ça se fait lorsque c'est la période de la Ducasse et évidemment les autres rues deviennent piétonnes aussi à ce moment là puisqu'on ne sait plus aller à la rue

du Miroir, à la rue Neuve, etc. Alors ça se ferait donc du premier mai au 15 octobre de 20 heures à 5 heures du matin c'est donc pour préserver les soirées, pour que les soirées soient les plus conviviales possibles, le mot convivialité donc est bien repris dans le dossier, et pour que la sécurité des gens qui déambuleront sur la place devenue piétonne soit complètement garantie, on arrête la circulation. Alors d'abord sur la date simplement une suggestion, les soirées deviennent longues à partir du moment où l'on passe à l'heure d'été, elles deviennent courtes quand on repasse à l'heure d'hiver pourquoi ne pas se calquer sur l'heure d'été et l'heure d'hiver pour cette mesure là plutôt que les dates 1^{er} mai 15 octobre, c'est une suggestion vous en faites ce que vous voulez ce n'est pas spécialement important. Ce qui me tracasse un petit plus c'est que les motos pourront continuer à passer ; alors une moto c'est aussi dangereux qu'une voiture par rapport à un piéton évidemment, une moto c'est au moins aussi bruyant qu'une voiture si elle passe sur la Grand Place et encore toutes les motos ne pourront pas passer celles avec un side car ne pourront pas passer je suppose que c'est une question d'écartement des bornes mais enfin en matière d'égalité que vous avez invoqué Monsieur Beugnies si vous avez un side car vous êtes dehors, si vous n'avez pas de side car vous pouvez rentrer. C'est pas tout à fait logique disons comme réglementation donc je propose en tout cas que tout véhicule motorisé soit interdit à ce moment là, il ne s'agit pas de chasser les motos et de dire tant pis pour les motards il faut qu'ils aient un parking sécurisé à proximité de la Grand Place mais pas sur la Grand Place pour les raisons que je viens d'indiquer. Alors une idée c'était de négocier éventuellement avec le département de la justice de pouvoir faire un parking moto sur le parking du tribunal c'est juste à l'endroit où elles doivent s'arrêter, on peut faire un parking sécurisé là. Ça pourrait être Place de Bootle ou alors pourquoi pas dans les parkings couverts avoir un emplacement réservé aux motos, il n'y aura pas loin pour les motards de venir de là jusque sur la Grand Place et alors de là on pourra vraiment parler de convivialité et de sécurité totale sur la Grand Place sans faire une exception pour les motos sinon sur le fond évidemment, contrairement à ce que dit Monsieur Hamaide moi je crois qu'une place totalement piétonne lorsqu'il fait beau et lorsque les soirées s'y prêtent ça va être un plus pour la ville et pour la place elle-même.

M. BEUGNIES Bernard, Conseiller Oui moi je me souviens effectivement comme Monsieur Hamaide l'a rappelé il a eu une consultation populaire qui a donné le résultat que l'on ne pouvait pas stationner sur la Grand Place, moi la consultation populaire contrairement à ce que a dit Monsieur Hamaide l je ne pense pas que la Grand Place souffre d'une consultation populaire c'est la démocratie, peut être que Monsieur Hamaide

souffre mais pas la Grand Place en tout cas. A l'époque j'avais dit que même si le résultat de la consultation populaire ne me plaisait pas et bien je devais me plier devant la volonté de cette consultation populaire donc pour moi il n'y a pas de problème

M. DI RUPO Elio, Bourgmestre empêché : Monsieur le Président, d'abord je pense que les décisions que nous prenons, elles, sont importantes mais elles paraissent s'inscrire dans la normalité des choses après les investissements considérables que les pouvoir public ont consenti sur la Grand Place que l'on fasse un effort supplémentaire pour la rendre conviviale ça me semble normal. L'idée initiale était de lever ces bornes quand il faisait sec et que la température atteignait par exemple 14, 15 °. Je ne vous cache pas que durant des semaines et des semaines nous en avons parlé avec les Services de Police et que on n'a pas encore trouvé le système qui automatiserait la décision de ces 2 critères simplement parce qu'il fait parfois nuageux parce qu'il ne pleut pas maintenant mais il va pleuvoir dans 5 minutes, il pleut et peut être dans 5 minutes il pleut pas, il fait pas tout à fait 14, si on décide 14 il fait 13 et demi enfin bref vous voyez un peu le discernement que devrait avoir la ou le responsable de cette décision et bien entendu après avoir longuement discuté on s'est dit, et là je rejoins ce que disait Monsieur Hamaide, on va faire un essai et en matière de date, on peut, cette fois ci nous sommes parti avec les dates, je pense que les arrêtés sont ou seront pris mais c'est clair que si l'année prochaine après une première évaluation on voulait aller du changement d'heure d'été au changement d'heure d'hiver, je veux dire qu'il n'y a pas de difficulté en tant que tel, par ailleurs c'est réversible c'est d'ailleurs l'objet de ces bornes parce que déjà aujourd'hui la Grand Place est souvent utilisée et on doit dévier la circulation. Ça se fait dans des conditions que je trouve insatisfaisantes, une barrière Nadar ici une autre qui traîne là, souvent c'est la rue Neuve, mais quand on le fait à la rue Neuve on conduit les chauffeurs vers la Place du Parc, mais vers la Place du Parc il n'y a pas de parking couvert et les emplacements de parking sont peu nombreux, en revanche là où on a décidé en face de l'ancienne poste, on conduit par un fléchage ad hoc les véhicules, les automobilistes vers les deux parkings couverts que sont le parking à la rue d'Havré et le parking à la rue de la Halle et objectivement essayons on verra ce que ça donnera, mais j'ai le sentiment que ce sera positif. Les motos : Monsieur Viseur a de la moto une vision qui lui est propre, je pense à l'écouter qu'il n'a pas une grande pratique. La grande majorité des motards sont des gens de grande qualité, ce sont souvent des gens extrêmement prudents puisque la moto est très dangereuse et ce n'est pas parce qu'on a parfois l'image de l'un ou l'autre petit jeune qui pétarade que il faut assimiler l'ensemble des motards à ce type de comportement. La Grand Place de Mons est

certainement un lieu d'attractivité maximum et le nombre de personnes qui viennent visiter Mons pour une heure, pour un jour, ce nombre est de plus en plus important. Les motos aujourd'hui coûtent très cher et vous ne trouverez pas un motard qui laisserait sa moto dans un endroit où il ne peut pas la surveiller des yeux ou avoir le sentiment qu'il y a une foule telle que il retrouve sa moto pour rentrer. Et donc ce que nous devons faire, et là on travaille sur un autre projet c'est de bien expliquer que toute la ville est en fait une ville piétonne où on tolère les véhicules et les motos, à savoir tout le monde doit marcher au pas à partir du moment où on franchit la ceinture intérieure de l'intra-muros et ça c'est un effort que nous allons faire progressivement avec des panneaux ad hoc, d'ailleurs il y aura là aussi des essais et ce faisant ici comme ailleurs les motos iront au pas d'homme et vous verrez les motards être certainement les plus conviviaux. Quant au bruit aujourd'hui pour toutes les motos, il y a un grand effort de réduction de bruit et c'est vrai qu'il y a ça et là des gens avec des pots d'échappement qui font un boucan de Dieu le Père, mais vous avez aussi des véhicules avec de la musique à l'intérieur qui assourdissent et tout ça est interdit et comme nous avons une Police vigilante ce type de comportement pourrait être sanctionné même en laissant les motos accéder à la Grand Place, voilà.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Merci. Plus de question ? Monsieur Viseur

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : Je voulais seulement préciser que j'avais parlé de parking sécurisé pour les motos parce que je me rends bien compte de ça, je regrette quand même si les motos peuvent passer ceci dit, on soutient l'expérience de convivialité de la Grand Place donc on votera oui quand même.

ADOpte à l'unanimité – 26e annexe

66° objet : Autorisation d'interjeter appel d'un jugement rendu le 15.2.2006 en matière de refus de célébration de mariage. Contentieux Etat civ

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : Oui là, il s'agit d'interjeter appel d'un jugement en matière de refus de célébration de mariage ; d'une part sur le plan juridique je crois que la ville avait fait son boulot mais si la justice qui est gardienne de l'ordre public en quelque sorte nous dit qu'on doit célébrer le mariage il me semble qu'il faut le faire mais pas interjeter appel d'autant plus qu'il est bien précisé dans le dossier qu'il s'agit de personne qui vivent ensemble depuis 2004 et donc sur le fond je me demande quand même à quel titre on refuse que se marient des gens qui vivent ensemble déjà depuis 2 ans là j'ai vraiment un problème.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Plus d'autres questions sur ce point ?

Madame Houdart.

Mme HOUDART Catherine, Echevine : Je tiens quand même à signaler qu'il y a de plus en plus de mariage dit 'simulés' et d'ailleurs le Ministre Dewael a, le 21 février pris, une position assez ferme à cet encontre avec une loi qui puni en fait les mariages dits simulés avec une amende, je n'ai pas malheureusement les montants en tête, mais une amende assez sévère par rapport à cela donc mon rôle aussi c'est de prévenir ces mariages. Et pour les avoir auditionnés tous les deux en son temps je peux vous dire que on a certains doutes, dans le chef d'une des deux parties en tout cas.

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : Je comprends bien, je ne veux pas vous mettre en cause , je comprends que c'est une mission difficile vous vous rendez compte que vous devez auditionner des gens qui disent qu'ils veulent se marier, ils vivent déjà ensemble et que vous devez arriver à la conclusion qu'ils ne peuvent pas se marier ça, ça me paraît quand même une mission pour ne pas dire impossible et dans le doute j'estime en tout cas plaider pour ceux qui veulent se marier et non pas contre eux. Enfin !

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Plus d'autres questions sur ce point ?

Nous passons au vote alors.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. DI RUPO, R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, B. BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, M. DEBAUGNIES, M. MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURAIX, THYSBAERT, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

4 NON : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE - 27e annexe

14e objet : RAETC – Construction d'un Club House. Approbation de l'avenant N°2
3^e 1^e E/2004.SUB.764.092/ML

REMIS

15^e objet : Aménagement d'une salle de Collège dans 2 bureaux de l'Hôtel de Ville.
Information au Conseil et admission de la dépense 3^e 1^e E/2005.104.045/AS

ADOPTE à l'unanimité – 28e annexe

16^e objet : Travaux d'égouttage divers – Renouvellement de l'égout longeant la ligne de chemin de fer entre la gare de Nimy et le passage à niveau rue Massart et rue Mouzin. Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2006.877.270/ML

ADOpte à l'unanimité – 29e annexe

17^e objet : Rénovation Urbaine de Jemappes – Quartier Grand-Place – Mission d'auteur de projet. Approbation du projet, des conditions du marché, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2006.930.301LH

ADOpte à l'unanimité – 30e annexe

18^e objet : Opération de revitalisation urbaine de la rue de la Clef à Mons
Approbation de la convention-exécution Ville/Région Wallonne
3^e 2^e E/2006.930.300.01/MC

ADOpte à l'unanimité – 31e annexe

19^e objet : Opération de revitalisation urbaine de la rue de la Halle à Mons
Approbation de la convention-exécution Ville/Région Wallonne
3^e 2^e E/2006.930.300.01a/MC

Mme MERCIER Anne-Marie, Conseillère : Oui, Monsieur l'Echevin dans le cadre de la revitalisation de la rue de la Halle, où seront placés les éventuels parkings puisque on pose encore un point d'interrogation, les éventuels parkings souterrains ? J'aimerais bien que vous puissiez nous donner quelques informations à ce sujet, est-ce qu'ils feront partie ça me paraît pas tout à fait imaginable, partie des parkings actuels mais en sous sol ? C'est possible ça ? Parce que je ne vois pas de parking souterrain possible dans la rue de la Halle mais bon je ne possède pas toutes les indications que vous pouvez posséder.

M. BIEFNOT Richard, Echevin : Madame Mercier dans l'état actuel des choses il m'est impossible de préciser, d'ailleurs le point c'est la convention entre la ville et la Région wallonne donc il n'y a pas de projet actuellement sur la table, on parle de la convention et puis des projets viendront par la suite et là on pourra vous donner l'information, mais je n'ai pas à ce stade ci, personne d'ailleurs à mon avis autour de la table ne peut vous donner cette précision là. C'est la convention 'cadre' si je puis dire.

Mme MERCIER Anne-Marie, Conseillère : Oui je pensais puisqu'on parlait de la revitalisation Je comprends bien que c'est la convention mais qu'on était un petit peu plus avancé dans les projets.

M. BIEFNOT Richard, Echevin : Non, non, d'abord il faut évidemment établir le cadre juridique évidemment de cette convention avant de pouvoir commencer à élaborer des projets bien entendu.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Pas de problèmes ?

ADOPTÉ à l'unanimité – 32e annexe

20^e objet : Réfection des trottoirs de diverses rues situées à Cuesmes, Ghlin, Havré et Nimy. Travaux subsidiés – Triennal 2004/2006 – Année 2005
 Approbation du projet rectifié 3^e 2^e E/2005.TRI.421.051.00/MC

ADOPTÉ à l'unanimité -33e annexe

21^e objet : Incrustation d'un anneau en pierres bleues sur la Grand-Place de Mons. Lot 1 : fourniture de balises lumineuses.

Approbation du mode de passation, des conditions du marché et du recours à l'article L-1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
 3^e 1^e E/2006.421.069.01/MV

22^e objet : Incrustation d'un anneau en pierres bleues sur la Grand-Place de Mons. Lot 2 : acquisition de pierres bleues.

Information de la décision au Collège du 28.02.2006 et admission de la dépense
 3^e 3^e E/2006.421.06902/GT

23^e objet : Incrustation d'un anneau en pierres bleues sur la Grand-Place de Mons. Lot 3 : mise en œuvre.

Approbation du mode de passation et des conditions du marché.
 3^e 1^e A/2006.421.0693/LH

Mme BROHEE Huguette, Conseillère : Est-ce que l'on peut grouper les points 21, 22 et 23 ?

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Oui

Mme BROHEE Huguette, Conseillère : en fait ces trois points sont relatifs à l'incrustation d'un anneau de pierre bleue sur la Grand Place, cet anneau d'un diamètre total de 12 mètres sera constitué de pierres gravées des noms des 19 communes de l'entité, plus 43 spots qui seront encastrés dans le sol pour assurer leur illumination. Initiée à la demande du Collège et soumise à notre assemblée en urgence, cette installation d'un montant de plus de cent cinq mille euros nous apparaît comme une nouvelle dépense de prestige voire de pavoisement et qui de plus ne participera pas à la convivialité de la cité. Les Ghlinois, Cuesmois, Hyonnais, et autres habitants s'identifient avant tout comme résidents de leur village et ce dans toute la noblesse du terme. Ils auraient probablement apprécié que ces quatre millions de francs belges soient investis dans l'embellissement de leur environnement immédiat, bancs publics, poubelles et autres commodités de base ne sont pas légion sur toutes les places de l'entité. C'est pourquoi nous voterons : non.

M. BEUGNIES Bernard, Conseiller c'est démagogique parce que les gens de Nimy peuvent dire la même chose, les gens de Maisières peuvent dire la même chose, je disais

que c'était tout à fait démagogique de dire qu'il faut réserver l'argent à Hyon parce qu'on habite à Hyon.

Mme BROHEE Huguette, Conseillère Monsieur Beugnies ce n'est pas de la démagogie mais honnêtement les gens de Saint-Symphorien je ne sais pas si on dit les Saint-Symphorinois ou... Voilà. Voilà pourquoi j'ai pris ce qui était le plus simple et je n'ai pas voulu stigmatiser certaine entité. C'est un hasard tout à fait.

C'est vous qui pratiquez la démagogie.

M. DI RUPO Elio, Bourgmestre empêché : Avant que l'Echevin ne réponde permettez moi, Monsieur le Président et chers Collègues de faire part d'un certains nombre de considérations.

1. Ce que dit Madame finalement c'est sous sa responsabilité, avec un raisonnement comme celui là que je peux comprendre surtout à la veille d'une élection communale jamais on aurait investi pour remettre les façades en état, jamais on aurait restauré, rénové tous ces bâtiments magnifiques de la Ville de Mons on n'en peut rien si le principal du patrimoine architectural se trouve au cœur de la ville et je pense d'ailleurs qu'il faut faire un effort partagé là où s'est possible ailleurs ; avec ce raisonnement jamais on aurait restauré des rues entières comme la rue du Parc par exemple. Oui on aurait pu plutôt que de mettre les millions qu'on a mis pour la rénovation de la Grand Place on aurait pu en effet mettre des centaines de bancs un peu partout et on aurait eu une Grand Place qui se serait dégradée. Quelle est la démarche du Collège et on peut ne pas être d'accord, c'est votre droit de ne pas être d'accord, nous pensons que l'événement le plus important de la Ville de Mons c'est le Doudou. Nous vivons une situation singulière c'est qu'un passant sur la Grand Place n'a rien qui lui rappelle le moment le plus important de la ville et de la capitale du Hainaut et que nous nous sommes creusés, on s'est dit il faut que nous réfléchissions que l'on voit un peu qu'est-ce que nous pourrions faire qui serait significatif et c'est ainsi que l'on a demandé l'autorisation au Collège d'imaginer la mise , de sceller une œuvre, ça se fera d'ailleurs dans les prochaines semaines, et l'anneau constitue l'élément qui est la représentation du rond, comme il n'est pas utile de représenter le rond où se tient le combat dans son caractère ovale quasi rectangulaire ni dans la dimension qui est celle là, après en avoir longuement discuté avec l'Echevin, le Collège, le Directeur des Travaux et bien on a trouvé qu'une manière élégante était de prévoir incrusté dans le sol un anneau de pierre bleue qui s'accorde parfaitement avec les pavés, pierre bleue de chez nous et ça permettrait à tout a chacun qui vient en ville, qui vient sur la Grand Place de Mons de pouvoir voir de visu où se tient le combat et c'est clair que c'est une manière qui me paraît

extrêmement importante et agréable d'expliquer l'événement le plus important de l'année. Alors on peut discuter à perte de vue est-ce que c'est bon marché est-ce que c'est cher, il se fait dès qu'on fait le moindre travail surtout quand on utilise des matériaux nobles et des matériaux de la région et bien oui ça coûte un certain prix. Je reste convaincu que c'est un élément additionnel qui n'a rien à voir avec le pavoisement mais fait pour mettre en évidence le patrimoine devenu patrimoine immatériel de l'humanité reconnu par l'UNESCO et il nous semblait en tout cas, nous partageons ce point de vue que ce serait utile que quiconque vienne sur la grand Place de Mons puisse d'une manière automatique voir cet anneau et dire : là, se tient le combat de Saint Georges et du Dragon. Voilà un peu pour le reste des considérations je rejoins ce que dit le chef de groupe du MR.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Merci d'autre question ? Madame Brohée.

Mme BROHEE Huguette, Conseillère Je suis désolée de constater qu'on veuille m'attribuer absolument de la démagogie tel n'est pas le cas, vous restez sur vos positions, je reste sur les miennes. Je voulais apporter simplement une précision c'est comme le disait Monsieur le Conseiller Di Rupo, effectivement il y a eu des investissements qui ont été effectués dans le cadre des restaurations sur la Grand Place, dans le cadre des restaurations des différents quartiers, ici il ne s'agit pas de restauration il s'agit d'une nouvelle implantation. Par rapport au fait qu'on utilise des matériaux locaux, vous avez tout à fait raison j'ai regardé dans le dossier, je tiens quand même à signaler que les postes relatifs aux matières locales de chez nous, sont les postes les plus faibles.

M. DI RUPO Elio, Bourgmestre empêché : Monsieur le Président, l'élégance ne s'apprend pas et ce n'est pas ici que je vais convaincre Madame, c'est tellement..., on est tellement désemparé par de tels propos que on la laisse juger par d'autre.

L'Assemblée passe au vote sur le 21^e objet, le résultat est le suivant :

36 OUI : MM. DI RUPO, R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, B. BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, M. DEBAUGNIES, M. MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURAIX, THYSBAERT, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

4 NON : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

L'Assemblée passe au vote sur le 22^e objet, le résultat est le suivant :

36 OUI : MM. DI RUPO, R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, B. BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, M. DEBAUGNIES, M. MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURAIX, THYSBAERT, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

4 NON : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTÉ – 35^e annexe

L'Assemblée passe au vote sur le 23^e objet, le résultat est le suivant :

36 OUI : MM. DI RUPO, R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, B. BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, M. DEBAUGNIES, M. MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURAIX, THYSBAERT, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

4 NON : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTÉ – 36^e annexe

Sortie de MM. BAILLY, M. BIEFNOT : 38 présents

24^e objet : Modification des équipements de voirie dans le cadre d'une demande permis d'urbanisme en vue de construire un immeuble à appartements à l'angle du Chemin de la Masure et du Chemin de la Poterie.

Approbation du projet 3^e 2^e A/8375/ID/CDPDossier C/3/95

M. COLLETTE François, Conseiller : Ce dossier revient comme le monstre du Loch Ness, il s'agit donc des conséquences en matière des équipements de voirie d'une demande de permis d'urbanisme d'un immeuble à appartements multiples à l'angle du Chemin de la Masure et du Chemin de la Poterie, construction d'un immeuble qui pose des problèmes urbanistiques d'une part et des problèmes de circulations d'autre part. Du point de vue urbanistique on a déjà évoqué bien que ce ne soit pas le lieu ici les gabarits hors d'échelle heureusement déjà réduite de cette implantation par rapport au contexte environnant qui reste la référence de base de notre règlement communal d'urbanisme remodelé, essentiellement que toute nouvelle implantation se marie dans un environnement

dans lequel il s'installe. Ici, nous sommes dans des questions qui intéressent le Conseil Communal, qui intéressent donc la généralité de la commune et spécialement des riverains en ce qui concerne le chargement, vais- je dire, ou la charge de circulation, les embarras de circulation, la surcharge du stationnement que cette implantation va entraîner. Il me semble que l'on est arrivé à une proposition fort hybride mais qui encore ne satisfait personne et les grandes lignes de la modification de ce dossier par rapport à sa présentation antérieure tient en deux mots :

- 1) création de stationnements supplémentaires en épi au début du Chemin de la Poterie
- 2) création pour l'aller et le retour dans le parking, pour l'accès au parking souterrain de l'immeuble côté Chemin de la Masure d'un feu alternatif qui est imposable aux usagers mais qui est installé sur le site même de l'immeuble à construire. Je pense que cela ne résout absolument pas les problèmes qui ont été dénoncés par les riverains, ce n'est pas huit voire même dix emplacements supplémentaires dans le Chemin de la Poterie qui régleront les choses et la réglementation, je vais dire, privée de l'accès au parking souterrain de la résidence du côté du Chemin de la Masure est une mesure qui entraînera des embarras de circulation supplémentaires. On en connaît dans d'autres lieux où la voirie est fort étroite, je voudrais simplement dire qu'il en existe dans certains immeubles à appartements qui sont construits notamment à la rue de Gaillardmont, à la rue Claude de Bettignies, ce n'est pas une nouvelle implantation mais c'est l'utilisation d'une ancienne implantation, on en trouve encore dans d'autres rues étroites de la Ville et on peut parfaitement prouver que ce système où une réglementation privative de l'accès est organisée par des feux rouge, vert pour donner la priorité à ceux qui sortent par rapport à ceux qui rentrent, amène l'immobilisation de véhicules parfois pendant un temps très long. Or, le problème du Chemin de la Masure est précisément, selon les rapports de Police, le problème de l'exigüité, de la trop faible largeur de ce chemin par rapport à la résidence construite sur le bord de cette voirie, je pense que d'ailleurs les services de Police, c'est rappelé dans le dossier, avaient toujours sollicité qu'il y ait un recul supplémentaire pour qu'on puisse faire des aménagements de voirie à due proportion. Il apparaît donc que la mesure qui nous est proposée aujourd'hui puisque nous sommes responsables de l'équipement de cette voirie et de l'aménagement de la circulation, est une très mauvaise solution. A l'égard de cette solution, il en eut été une autre qui peut-être est plus onéreuse pour le promoteur mais qui laisse effectivement à sa charge ce type d'inconvénients. Cette solution serait de faire une seule entrée pour les parkings privés de la résidence par l'accès du Chemin de la Poterie, c'est-à-dire l'accès aval et une seule sortie côté du

Chemin de la Masure. Evidemment, l'usager qui sort est lui débiteur de priorité par rapport aux usagers qui sont sur la voie publique et qu'il sorte dans un sens ou dans un autre, il ne va pas lui-même perturber la circulation. On a dit que cela était impossible, ce n'est pas impossible, c'est juste un peu plus difficile et un peu plus onéreux parce que les deux parkings de la résidence ne sont pas au même niveau. Mais, dans nos parkings publics de la rue de la Halle et de la rue d'Havré, nous avons ce phénomène et la création de rampes peut parfaitement régler la situation. Deuxièmement, en créant des parkings en épi à l'entrée du Chemin de la Poterie, cela empêche dans ce chemin qui est encore plus étroit que le Chemin de la Masure, cela empêche de faire une saine gestion de ce chemin que l'on veut éviter qu'il serve de bi pass à la circulation pour qui veut éviter les axes de pénétration de Mons qui sont fort encombrés comme la Chaussée de Bruxelles et la rue des Viaducs à Nimy. On connaît la tentation de certains automobilistes de s'écarter de ces chaussées fort lentes en prenant le chemin des écoliers, montant la rue Dunant, redescendant le Chemin de la Poterie et cela crée effectivement d'autres nuisances qui sont absolument inutiles. Donc, la création de parkings au-delà de l'entrée risque de compromettre cette gestion qui commande, me semble-t-il, comme on l'a décidé pour le Chemin des Mourdreux, de laisser un sens unique exclusivement montant, parce que on n'imagine pas les gens de la résidence qui viennent se stationner là et puis qui doivent faire un très long détour pour revenir à une case départ ou repartir dans une direction opposée. Si j'ai bien compris, le dossier devait être géré au départ, des décisions devaient être éclairées au départ d'un rapport de la cellule de circulation de la Police de Mons et sauf erreur, il semble que le dossier qui nous est soumis contienne des emprunts à un rapport mais pas le rapport lui-même. Et selon ce que j'ai entendu, le rapport serait en réalité défavorable mais manifestement il existe de plus en plus au service de l'Aménagement du Territoire une tentation à édulcorer les documents et à les produire par extraits extrêmement peu représentatifs des études qui en sont la base ou des avis qui sont donnés. Alors, ce dossier, me paraît-il, est en train de pourrir, on veut à tout prix aider, et je n'ai rien contre la promotion immobilière, mais on veut aider à tout prix un promoteur à maintenir un régime, je vais dire, de surcharge dans un endroit qui est non adapté et pour cela, on est prêt à solliciter des sacrifices du voisinage de cet immeuble, ce que nous ne pouvons pas accepter.

Mme MERCIER, Conseillère : Comme vient de le dire M. COLLETTE, on a déjà beaucoup parlé de l'immeuble à construire à l'angle du Chemin de la Masure et du Chemin de la Poterie ainsi que des réactions des riverains qui se sont fait entendre à plusieurs

reprises. Je constate cependant que le promoteur n'est jamais revenu sur l'idée d'édifier un plus petit immeuble. Mais, laissons cela et revenons-en à la voirie, puisqu'aujourd'hui, c'est l'essentiel de la question. Le promoteur a entendu nos remarques quand même. En effet, il conçoit des places de parking supplémentaires qui seront prises en charge par lui-même. Très bien, même s'il s'agit de parkings en épi pour lesquels je n'ai pas beaucoup d'admiration parce que j'ai déjà vu qu'à d'autres endroits sortir d'un parking en épi était assez dangereux. J'en veux pour preuve les questions qui ont été posées à l'Avenue de l'Université. Mais, si le promoteur prévoit des cartes de parkings riverains, où iront se garer les visiteurs ? Les membres éloignés des familles qui viennent leur rendre visite, les médecins qui viennent également rencontrer leurs malades, etc., etc. Je crois qu'il y aura encore encombrement beaucoup plus important que celui que l'on voit déjà maintenant. Merci bien.

M. BEUGNIES, Conseiller : On part du principe qu'il y a un problème constaté de logement à Mons et on a trouvé un promoteur qui veut bien construire un immeuble pour apporter du logement à Mons. Il est bien entendu que le promoteur, il ne va pas construire un immeuble s'il perd de l'argent. Cela, évidemment. Tout d'abord je dois aussi remercier le Collège, la dernière fois j'avais hésité et on a remis le dossier et pendant deux mois, puisqu'il y a deux mois que cela s'est passé, le Collège a fait le nécessaire pour essayer au mieux de trouver des solutions aux inconvénients que les riverains avaient relevés. Je remarque que 1) on va donc mettre des feux de régulation pour empêcher le croisement dans le parking, on vient de le dire, il va y avoir des aménagements de parkings en épi, ce qui va porter à un et demi quand même par logement la possibilité de garer une voiture, on va sécuriser les entrées et enfin, il va y avoir des cartes de parking pour les riverains. C'est quand même une nette amélioration. Et j'ai relu notamment l'intervention de M. COLLETTE qui faisait une leçon sur ce qu'était l'intérêt général. Et M. COLLETTE, après avoir dit que le promoteur ne voyait qu'une chose, son « vil intérêt » dit, nous, pouvoir public, nous devons veiller à l'intérêt général et je vais vous dire que l'intérêt général c'est aussi l'intérêt des riverains. Je pense que l'on a fait le nécessaire pour essayer de trouver une solution la moins pénible pour les riverains, mais l'intérêt général, c'est aussi l'intérêt des gens qui vont habiter les immeubles. Mais cela, cet intérêt là, il est complètement escamoté. Pourquoi ? Parce qu'il est évidemment beaucoup plus facile pour un homme politique de répondre à une demande de personnes existantes que de répondre à une demande de gens qui n'existent pas encore. Et le véritable intérêt général, c'est précisément, c'est l'intérêt du promoteur, c'est l'intérêt des riverains et c'est l'intérêt des

gens qui vont venir y habiter. C'est mettre en balance ces trois intérêts là, cela c'est le véritable intérêt général dont doivent tenir compte les pouvoirs publics. Mais vous, M. COLLETTE, vous ne tenez compte que de l'intérêt des gens présents pour répondre électoralement à ces personnes là. Mais les gens qui vont venir habiter Mons, qui vont venir dans les 30 logements, vous les escamotez complètement et vous escamotez complètement le fait qu'il y a une pénurie de logements à Mons et qu'il y a un promoteur qui veut bien construire des logements. Si vous arrivez évidemment avec des conditions telles que ce n'est plus intéressant pour un promoteur de construire un logement, mais il va s'en aller évidemment. Il faut quand même être conciliant et voir effectivement comme vous l'avez dit, l'intérêt général. Et vous n'avez pas à faire une leçon d'intérêt général parce que ce que vous avez évoqué la dernière fois, ce n'est pas l'intérêt général, c'est l'intérêt de particuliers, des gens qui font entendre votre voix dans un but purement électoraliste.

M. COLLETTE, Conseiller : Il vaut mieux en rire, évidemment, parce que quand j'apprends maintenant que l'intérêt général et l'intérêt du promoteur se confondent, je pense qu'effectivement vous nous donnez une démonstration d'un libéralisme dur et pur. Ne vous fâchez pas comme cela, ne vous énervez pas M. BEUGNIES. J'ai fait une réflexion qui effectivement est inspirée par les plaintes des riverains de cette nouvelle résidence parce que eux, ils existent, parce que eux ont une maison qui a un certain format, parce que eux vont souffrir d'une surcharge qui va contrarier leur intimité, qui va contrarier leur facilité de déplacement, qui va contrarier leur propre déplacement sur les trottoirs, qui va rendre la circulation difficile et je sors même de ce cadre exigu de ces riverains immédiats qui ont une limitation de hauteur de corniche qu'ils respectent parce qu'elles sont proportionnées à la chaussée et que le promoteur ne respecte pas mais aussi de tous les habitants des alentours et ceux qui, parce qu'ils habitent localement, empruntent ces chaussées et qui vont pester parce que il y aura un feu privé de réglementation de l'entrée au parking d'un immeuble, qui va bloquer la circulation à toutes les heures du jour et de la nuit. C'est simple, c'est cela l'intérêt public, je ne comprends pas que l'intérêt public doit tenir compte d'éventuelles cages à lapins où ces gens seront vraisemblablement aussi frustrés de n'avoir pas l'espace vital nécessaire, il faut mettre toutes les choses en balance. Vous avez des personnes qui habitent sur un espace qui est suffisamment large et qui peuvent estimer, parce que nous l'avons décidé dans l'adoption du RCU, que tout ce qui va se placer alentour répondra aux mêmes normes de gabarit et d'implantation que leur immeuble et pourquoi donne-t-on une dérogation à ce promoteur ? Parce qu'il va créer des

logements par rapport aux contraintes urbanistiques que les autres subissent, alors c'est cela l'intérêt général. C'est le droit de dire parce qu'effectivement, je remplis une fonction vitale dans la Ville de Mons, c'est-à-dire répondre à un besoin de logements, je peux faire n'importe quoi. Et je peux m'attribuer des dérogations d'urbanisme que les autres ne peuvent pas avoir, c'est cela que vous dites.

Mme MERCIER, Conseillère : Moi je voudrais dire que dans ma présentation, j'ai souligné le positif du promoteur en disant qu'il avait entendu nos remarques et qu'il concevait des places de parking qui seraient d'ailleurs prises en charge par lui-même, donc là-dessus, j'ai essayé de répondre équitablement mais d'accord aussi qu'il a prévu des cartes de parking mais je reste sur l'idée qui était la mienne, l'idée point de départ, parce que je suis allée regarder les lieux, etc, c'est vrai que cela fait longtemps que l'on parle de cet endroit là, je reste persuadée que c'était un endroit qui était prévu pour être un endroit presque campagnard puisque le petit Chemin de la Poterie est très étroit et qu'on va en faire quelque chose d'autre et qu'il y aura certainement un encombrement. Je ne vais pas plus loin mais cela j'aime bien de le souligner.

M. DARVILLE, Echevin : Ecoutez, M. COLLETTE, je dois dire qu'effectivement, c'est un dossier excessivement difficile et depuis le départ il y a beaucoup de plaintes de riverains et à cet égard, nous avons fait une multitude de réunions obligatoires prévues par la réglementation et d'autres réunions non prévues. Mais, je crois que la Région Wallonne pour faire plaisir à Ecolo et pour préserver nos campagnes, ce qui reste de notre patrimoine en campagne, la campagne, elle nous impose de densifier la population dans les villes. Donc, il y a là une obligation aussi qui nous est imposée de la Région Wallonne et en vue de faire plaisir aux Ecolo, je crois que vous devriez être contents à cet égard.

M. COLLETTE, Conseiller : c'est l'article 1 du CWATUP qui parle d'équipement du territoire.

M. DARVILLE, Echevin : Alors, donc, nous sommes partis d'un immeuble où il y avait 48 logements et après avoir écouté les différentes plaintes des riverains, nous avons discuté, il y a eu trois projets qui ont été rentrés et nous en sommes maintenant à 30 logements. Nous avons aussi travaillé sur la façade pour que ce ne soit pas un bloc complètement hermétique, donc nous avons travaillé en matière d'architecture pour que le projet soit le plus esthétique possible. En ce qui concerne la circulation : évidemment, en ville, que ce soit dans n'importe quel endroit, lorsqu'on fait un immeuble à appartements, il y a évidemment une augmentation de la circulation mais si l'on n'accepte pas cela, on ne construit plus d'appartements dans notre Ville, c'est terminé. Nous avons là aussi écouté

les revendications des riverains, nous avons une fois de plus discuté avec l'entrepreneur qui accepte, une fois de plus, de diminuer sa marge bénéficiaire et on ne peut quand même pas demander à des promoteurs de construire des bâtiments et de les construire à perte, je crois qu'il faut quand même rester un peu sérieux et donc il a encore accepté de prendre à sa charge une réalisation de parking supplémentaire ce qui porte le coefficient à un et demi parking par logement, ce qui est assez exceptionnel pour des immeubles à appartements ici en Ville. Donc, aller plus loin, c'était difficile. Il y a eu à cet égard une réunion avec l'ensemble des parties y compris la Police, dans mon bureau, nous avons discuté ensemble, M. COLLETTE dire qu'on cache des documents au service de l'Environnement, j'ai repris le rapport parce que cela m'étonnait un peu, le rapport de Police il est ici en toutes lettres, on n'a absolument rien à cacher donc je ne comprends pas du tout cette remarque. Donc, ce sont des choix, évidemment que le Collège fait, nous essayons de les faire en âme et conscience, nous avons écouté la population, je crois qu'il y a eu des discussions excessivement intéressantes, nous avons modifié de nombreuses fois le projet et je crois qu'il est maintenant difficile d'aller plus loin dans ce projet. Si nous voulons aller plus loin, et j'ai bien entendu votre remarque avec l'accès au parking, oui, c'est certainement architecturalement réalisable mais il y a un dénivelé tel à rattraper que je crois que si on impose encore cela au promoteur mais le promoteur va dire, écoutez Monsieur, nous allons investir ailleurs. Et c'est peut être d'une manière générale un très mauvais message que nous allons donner aux promoteurs qui veulent investir dans notre Ville.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : MM. DI RUPO, R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, Mmes GUEPIN, OUALI, M. DEBAUGNIES, M. MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme THYSBAERT, MM. JACQUEMIN, CARPENTIER

5 NON : M. COLLETTE, Mmes JUNGST, MERCIER, M. VISEUR, Mme BROHEE

4 ABSTENTIONS : M. POIVRE, Mmes COLINIA, POURBAIX, M. LECOCQ

ADOPTE - 36^e annexe

25^e objet : Réalisation d'une voirie équipée en zone d'activités économiques de Mons-Cuesmes à Cuesmes.

Voirie 1 : entre la rue des Sandrinettes et la rue Troubiot

Voirie 2 : depuis la rue du Grand Courant et jouxtant le concessionnaire SCANIA dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme

- 1) Approbation de l'ouverture et du tracé de voirie
- 2) Approbation du projet 3^e 2^e A/8407/CDP- dossier C/5/31

ADOPTÉ à l'unanimité – 38^e et 39^e annexes

26^e objet : Réalisation d'une voirie équipée en zone d'activités économiques de Mons-Cuesmes à Cuesmes depuis la rue du Grand Courant et jouxtant les Etablissements ARB dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme :

- 1) Approbation de l'ouverture et du tracé de voirie
- 2) Approbation du projet. 3^e 2^e A/8408/CDPC/5/32

ADOPTÉ à l'unanimité – 40^e et 41^e annexes

27^e objet : Réfection des cours d'écoles – 2006 (école maternelle de Saint-Denis)

Approbation du projet et détermination du mode de passation du Marché

3^e 2^e E/2006.SUB.722155/CDP

ADOPTÉ à l'unanimité – 42^e annexe

28^e objet : Bâtiments scolaires – école Louis Piérart à Hyon – Aménagement des sanitaires.

Approbation du décompte final 3^e 1^e E/2003.SUB.722.104/AS

ADOPTÉ à l'unanimité – 43^e annexe

29^e objet : Acquisition de matériel et d'outillage pour le Service des Plantations (9 lots).

Ratification de la modification des quantités 3^e 1^e E/2005.766.150.00/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 44^e annexe

30^e objet : Plan de circulation d'Hyon Approbation du projet, des conditions du marché, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché

3^e 2^e E/2006.421.061.00.MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 45^e annexe

31^e objet : Entretien des cours d'eau non navigables. Exercice 2005. Approbation de

l'avenant n°1. 3^e 2^e E/2006.482.102.ID/CDP

ADOPTÉ à l'unanimité – 46^e annexe

32^e objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides

soumis à la décision du Collège échevinal en janvier et février 2006 pour l'administration centrale. GF Extr/CD0115

ADOPTÉ à l'unanimité – 47^e annexe

33^e objet : Rapport d'activités de la CCAT 2005 Urbanisme CCAT 2005

ADOPTÉ à l'unanimité – 48^e annexe

34^e objet : ASBL Office du Tourisme de la Ville de Mons. Ratification d'engagement de deux douzièmes provisoires (janvier-février 2006) Tourisme 0T-6A-BSD

ADOPTÉ à l'unanimité – 49^e annexe

35^e objet : ASBL « Gestion Centre Ville Mons ». Budget de l'exercice 2005. Approbation.
GF C/B2005/ASBL/023

ADOPTÉ à l'unanimité – 50^e annexe

36^e objet : ASBL « B.C. MONS » - Budget des exercices 2003-2004.Approbation.
G.F. C/B2003-2004/ASBL/010

ADOPTÉ à l'unanimité – 51^e annexe

37^e objet : ASBL « F.C. CIPLY ». Compte de l'exercice 2002. Approbation.
G.F. C/C2002/ASBL/092

ADOPTÉ à l'unanimité - 52^e annexe

38^e objet : ASBL « F.C. CIPLY » Budget de l'exercice 2003. Approbation.
G.F. C/B2003/ASBL/082

ADOPTÉ à l'unanimité – 53^e annexe

39^e objet : ASBL « C.M.S.J.L. ». Compte et bilan de l'exercice 2003. Approbation
G.F. C/C2003/ASBL/061

ADOPTÉ à l'unanimité -54^e annexe

40^e objet : ASBL « C.M.S.J.L. ». Budget de l'exercice 2004. Approbation.
G.F. C/B2004/ASBL/037

ADOPTÉ à l'unanimité - 55^e annexe

41^e objet : ASBL « F.C. FLENU ». Compte de l'exercice 2002. Approbation.
G.F. C/C2002/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 56^e annexe

42^e objet : Approbation des statuts et règlement d'ordre intérieur du Conseil communal des Jeunes. Solidarité Famille/Jeunesse

M. VISEUR, Conseiller : Il s'agit d'un point qui traite du Conseil communal des jeunes.

Après deux essais infructueux, le troisième a donc été plus fructueux puisqu'il y a eu 47 candidatures recevables de jeunes entre 15 et 18 ans et que sur les 47, les jeunes ont pu en

élire 45. Alors, aujourd'hui, on nous demande d'approuver les statuts et règlement d'ordre intérieur, c'est-à-dire des textes qui ont été préparés par les jeunes mais le problème c'est que ce règlement, c'est un petit problème mais je veux quand même le signaler, ce règlement là prévoit aussi le règlement des élections. Il dit qui peut être élu et qui peut être électeur. On nous demande notre avis, effectivement, mais alors que les élections ont déjà eu lieu, ce n'est pas pour cela que l'élection doit être invalidée évidemment mais je trouve quand même que c'est peu élégant vis-à-vis de notre Conseil communal de nous demander notre avis quand les choses sont faites. Ceci dit, il faut surtout que ce Conseil des jeunes ne soit ni un alibi ni un prétexte, les jeunes qui se sont engagés à siéger doivent pouvoir avoir un minimum de moyens, un peu de budget pour siéger et voir leurs projets aboutir parce que sinon, qu'est-ce qu'on engendrera ? Uniquement des frustrations. Quand on dit on élit des jeunes, ce n'est pas pour en final leur dire qu'il n'y a pas moyen de répondre à leurs attentes. C'est évidemment très important qu'il y ait quelque chose qui soit prévu pour que des projets puissent aboutir. Et notamment, ce qui ne nous coûtera rien même en terme de budget, c'est qu'il y ait une vraie collaboration entre notre Conseil et le Conseil des jeunes, qu'il y ait, puisque des Commissions vont être créées au sein de ce Conseil, qu'il y ait aussi des échanges entre nos Commissions et les Commissions du Conseil des jeunes pour qu'on puisse écouter les projets, pour qu'on puisse en discuter avec eux, qu'on puisse y travailler ensemble. Donc, c'est ce que l'on en fera qui est important et cela, jusqu'ici dans les textes, cela n'apparaît pas tellement mis à part les Commissions, je ne fais pas du tout de procès d'intention, c'est une demande que je fais, qu'il en soit ainsi, que ce ne soit pas une coquille vide et que nous acceptions, nous, ici, de collaborer avec ce Conseil.

Mme CRUVEILLER, Echevine : Oui, merci M. le Bourgmestre. M. le Conseiller, notre souci majeur était d'installer un Conseil communal des jeunes et comme vous savez, pour réussir cette installation, nous devions absolument impliquer les jeunes dans le dossier. Et donc, après deux tentatives, vous l'avez dit, qui se sont soldées par des échecs, nous avons donc fait une vaste campagne d'information dans les écoles et nous avons, grâce à la participation active des directeurs et des responsables des établissements, pu sensibiliser des futurs jeunes candidats et des électeurs potentiels. Alors, évidemment après avoir entendu les étudiants et les responsables de ces institutions, on s'est rendu compte qu'il y avait un calendrier que nous devions absolument respecter, c'était le calendrier des étudiants et nous devions absolument installer ce Conseil communal avant les vacances de Pâques puisque après les vacances de Pâques, vous le savez, les étudiants vont rentrer en période de « bloqué ». Donc, il nous paraissait invraisemblable de pouvoir perturber les

études de tous ces jeunes. Alors les jeunes attendent impatiemment que le Conseil communal des adultes approuve leurs statuts et leur règlement car ils ont vraiment une envie de travailler et de travailler en grande collaboration avec le Conseil communal des adultes, ils se disent d'ailleurs la courroie de transmission entre les jeunes et le Conseil communal des adultes.

ADOpte à l'unanimité – 57e annexe

43^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES.

a) Ouvertures de classes maternelles dites « d'été » au 23.1.2006. 8^e 1^e 64

ADOpte à l'unanimité – 58e annexe

b) Ouverture de classes primaires au 1.9.2005 pour l'année scolaire 2005-2006.
8^e 1^e 64

ADOpte à l'unanimité – 59e annexe

c) Suppression de classes primaires au 1.9.2005 et pour l'année scolaire 2005-2006.
8^e 1^e 64

ADOpte à l'unanimité – 60e annexe

44^e objet : Écoles primaires et maternelles communales. Mise à disposition des bâtiments de la Communauté française de Jemappes. 8^e 1^e 64

ADOpte à l'unanimité – 61e annexe

45^e objet : Enseignement de Promotion sociale. Reprise par la Province de Hainaut
8^e 2^e 990

M. BEUGNIES, Conseiller : Je voudrais me réjouir de l'aboutissement de ce dossier de reprise par la Province du Hainaut de l'enseignement secondaire et maintenant de promotion sociale de la Ville de Mons et je puis vous dire pour m'être rendu à maintes reprises dans des écoles provinciales qui ont été reprises par la Province et qui étaient anciennement Ville de Mons, notamment en allant visiter des stagiaires puisque je suis professeur d'école normale alors quand j'apprends qu'il y a un stagiaire qui va dans une école provinciale et en particulier ex-Ville de Mons qui a été reprise, je m'empresse d'y aller pour un petit peu voir sur place comment tout se passe et pour avoir eu des contacts donc avec les enseignants, que ceux-ci sont ravis que tout s'est passé à merveille. J'ai même eu l'occasion aussi d'organiser pour une Commission enseignement une visite à l'Ecole d'Horticulture de Morlanwelz, à la Province, et j'ai eu l'occasion de demander comment cela s'est passé avec l'Ecole d'Horticulture de la Ville de Mons et je puis vous

dire qu'ils sont aussi ravis parce que il y a des synergies qui se sont créées entre l'Ecole d'Horticulture de Morlanwelz et l'ex Ecole d'Horticulture de la Ville de Mons où il y a des professeurs qui s'y rendent et ils ont pu établir un programme commun, c'est maintenant un autre programme que l'on donne à l'Ecole d'Horticulture et je puis vous dire que tout se passe à merveille et je ne puis donc que de me réjouir de l'aboutissement de ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité – 62e annexe

46^e objet : Approbation du bail emphytéotique pour les bâtiments rue du Couvent et place de la Citadelle à Jemappes. Cellule foncière CF/RB

ADOPTÉ à l'unanimité – 63e annexe

47^e objet : Jemappes. Rue de la Sablonnière, 27. Remboursement par la Ville de l'avance consentie par la Régie foncière – Approbation. Cellule foncière RD/MDB

ADOPTÉ à l'unanimité – 64e annexe

48^e objet : Acquisition d'une propriété sise à Mons, rue de la Trouille, 6 étant l'ancien mess des officiers. Confirmation de la demande d'arrêté d'expropriation. Cellule foncière RD/MV

ADOPTÉ à l'unanimité – 65^e annexe

Sortie de M. DI RUPO, Mme THYSBAERT, M. MANDERLIER : 35 présents

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : Nous arrivons aux interpellations. L'interpellation de Mme JUNGST, je vous en prie Madame.

Mme JUNGST, Conseillère : Oui, M. le Bourgmestre. Je demande cette interpellation parce que suite aux pluies torrentielles du 29 juin 2005, j'avais interpellé le Collège en juillet 2005 sur les mesures de prévention à prendre pour éviter la répétition de telles inondations. Pour être efficace, je proposais à l'époque que des actions soient planifiées car les mesures à prendre, évidemment, étaient importantes. Nous demandions à l'époque au Collège de faire un état des lieux de la situation et des causes des inondations dans les différents quartiers de la Ville de Mons et surtout là où il y avait eu une grosse catastrophe au niveau de l'environnement direct dans certaines communes. Je ne reprends pas les propositions qui avaient été faites mais en tous les cas, suite à ces différents contacts à l'époque, j'ai été directement sollicitée par les riverains de la rue de Frameries à Cuesmes qui ont constitué un dossier, à l'époque je l'ai transmis au Cabinet du Bourgmestre, c'est en septembre 2005, c'était au Cabinet de M. DI RUPO, en demandant une rencontre avec les responsables de la Ville. Cette demande à l'époque n'a pas été entendue, j'ai recontacté

une nouvelle fois votre Cabinet, M. le Bourgmestre, pour transmettre à nouveau ce dossier pour qu'enfin les 80 signataires riverains puisqu'ils sont 80 à avoir signé cette demande, puissent être reçus. D'autres courriers ont été envoyés par les riverains eux-mêmes inquiets des risques importants de tassement de terrain et d'effondrement entre la rue de Frameries et la Malogne. Et à ce jour, aucune information ne leur a été donnée. Donc, j'interpelle le Collège sur cette question et j'espère qu'ils auront enfin une réponse satisfaisante.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Oui, M. le Bourgmestre, Mme la Conseillère, merci de me permettre de faire le point un peu sur cette problématique des inondations. Problème qui a évidemment connu son point crucial le 29 juin dernier. Effectivement, vous aviez souhaité et le Collège a demandé au service de pouvoir faire un inventaire des problèmes importants liés à cette problématique des inondations. En fait, trois sites ont été particulièrement retenus, vous l'avez cité notamment pour ce qui est de la rue de Frameries à Cuesmes mais également la problématique posée par le pont du chemin de fer situé sur le cours d'eau la Trouille à l'avenue Joseph Wauters à Mons et également la problématique de la mise à gabarit du Trouillon. En ce qui concerne la problématique du pont du chemin de fer situé avenue Joseph Wauters à Cuesmes, en fait il s'agit d'un pont voûte qui date de 1919 dont la section est insuffisante et qui constitue un barrage en cas de gros débit. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé lors de ces pluies torrentielles de juin dernier évidemment, le barrage formé par ce pont a été la cause principale du refoulement général des collecteurs du bas de la Ville. Il faut en effet savoir que ces derniers se rejettent à la Trouille via un déversoir d'orage mais qu'étant donné le niveau élevé des eaux, du cours d'eau, l'exutoire a été noyé et ce qui inévitablement a provoqué une remontée de l'axe hydraulique dans les collecteurs ainsi que des problèmes de refoulement qui s'en sont suivis. D'ailleurs, au niveau des bâtiments communaux, nous avons subi d'importants dégâts au niveau notamment des écoles de la rue Achille Legrand et de la rue des Canoniers, les installations de chauffage, revêtement de salle de gymnastique qui ont été abîmés. De gros dégâts ont été également constatés chez de nombreux riverains évidemment. La seule solution valable dans ce cas afin d'obtenir une diminution de la fréquence d'inondations rencontrées est une augmentation de la section de ce pont. L'augmentation de section pourrait s'obtenir de deux façons, soit une modification de l'ouvrage d'art existant, soit la création d'un bi pass en rive gauche. Plusieurs réunions depuis lors ont eu lieu avec les représentants de la SNCB, Infrabel et de la Région Wallonne, Division de l'Eau, à ce sujet, première réunion en septembre 2005, dernière réunion ici en janvier de cette année-ci, parce que ce sont évidemment des problèmes complexes vu les différentes parties en présence. Au stade

actuel, nous sommes en attente d'une esquisse, un avant-projet si vous voulez, de la part des services d'Infrabel. Une fois en possession de cet avant-projet, nous aurons une idée plus précise des travaux à mettre en œuvre et bien entendu aussi de leur coût. C'est sur base de cette nouvelle réunion, qu'une discussion s'engagera également quant à la prise en charge financière entre ces différentes autorités. La problématique des inondations de la rue de Frameries : d'abord, une première chose, en ce qui concerne la pétition dont vous faites état, la pétition a été bien entendu reçue et en ce qui me concerne en tant qu'Echevin des Travaux, sans avoir rencontré les 80 personnes, j'en ai rencontré sur le terrain une petite dizaine pour essayer de régler des problèmes ponctuels mais qui sont évidemment des problèmes à régler. Il est vrai qu'il n'y a pas eu de réunion mais je vous ai expliqué un peu les raisons pour lesquelles cela n'a pas encore été tenu jusqu'à présent. Ce dossier, comme le précédent, est complexe car le bassin versant concerné est à cheval sur deux communes, la nôtre et celle de Frameries et que les voiries générant des apports non négligeables en eau de ruissellement sont gérées par des instances à la fois communales, provinciales et régionales. Notre première tâche a donc été de réunir tous les acteurs autour d'une table, la Ville de Mons, la Ville de Frameries, l'IDEA, le Service Voyer Provincial et les services du MET. A nouveau, je vous assure que cela n'est pas simple, nous avons essayé en fonction de la situation du réseau d'égouttage, essayé d'y voir plus clair, de mettre en parallèle les différents plans. Les discussions menées lors de cette première rencontre qui date du 15 décembre ont immédiatement montré la nécessité de programmer un audit de la situation sur l'entière du bassin versant. Il a donc été décidé que chaque administration apporterait les données la concernant et que ces informations seraient centralisées auprès du Service Voyer Provincial. Ce travail a bien été effectué par chacun des différents acteurs et complété lors d'une réunion qui s'est tenue ici d'ailleurs à l'Hôtel de Ville le 23 février dernier. Il est prévu que nous nous rencontrions à nouveau le 3 mai prochain, l'objet de cette rencontre sera de prendre connaissance du travail réalisé par le bureau d'études de la Province et des propositions d'amélioration qui en découleront. Il faudra ensuite choisir la meilleure solution et discuter des modalités de mise en œuvre et à nouveau de financement. Et là, à ce moment là, nous comptons bien entendu réunir la population dans une réunion citoyenne de façon à les informer des solutions qui sont apportées. Mais je rappelle encore une fois tant pour le premier dossier que pour le second, vu la complexité à la fois technique des solutions à apporter mais également les montants des travaux à financer et le co-financement que l'on doit établir, c'est un dossier qui prend évidemment un peu de temps. Enfin, le troisième point qui a retenu toute l'attention du

Collège c'est la problématique de la mise à gabarit du Trouillon. Problème que nous connaissons évidemment depuis fort longtemps. Le Trouillon était à l'origine un cours d'eau artificiel destiné à alimenter les fossés de fortifications de la Ville de Mons, son origine se situe sur l'ancienne commune d'Hyon, légèrement en amont de la rue du Moulin au Bois.

Sur la Trouille, une prise d'eau sur la rivière avait été réalisée et le cours d'eau suivait alors les rues Maurice Flament, des Maraîchers, traversait la rue de la Genièvrerie, puis le chemin prolongeant la rue Vilaine, il passait sur le territoire de Mons, empruntait la rue Vilaine jusqu'à la rue Reine Astrid qu'il traversait longeant l'avenue vers la Ville du côté des numéros impairs jusqu'à l'actuelle rue du Trouillon Vouté empruntant cette rue, traversait l'avenue de l'Hôpital, longeait le boulevard côté extérieur, Hôpital, Parc des Ursulines, Plaine de Nimly, Square de la Prison, se jetait dans la Haine aux environs du pont de Ghlin après être passé en siphon sous le chemin de fer et le canal de Mons à Condé. Le voûtement du cours d'eau et sa transformation en égoût se sont effectués au fil du temps. Dans les années 60, c'est vous dire que ce n'est pas récent évidemment, un vaste projet de recalibrage du puits a été mis à l'étude et partiellement réalisé. A ce jour, il reste des points noirs à résoudre qui sont en fait au nombre de deux.

1) La trop faible section du Trouillon entre la rue Valenciennaise et l'avenue Maistriaux ; le projet existe pour l'approfondissement et la mise à gabarit de ce tronçon, l'estimation relative à ces travaux s'élève à 5 millions d'euros. Deuxième point noir : la mise en charge du collecteur principal situé dans le lit de l'ancienne Trouille avenue Frère Orban, rue de la Trouille, rues Lamir, de Bouzanton, Masquelier. Il existe là aussi un projet de délestage de ce collecteur par construction d'un déversoir d'orage au niveau de la rue de Bertaimont avec établissement d'un puits de grande dimension vers la Trouille à l'avenue de Gaulle. Un siphon existe à cet effet sous le tunnel de la Place des Chasseurs. L'estimation de ce projet de travaux s'élève à 6 millions d'euros. Alors, le Collège a invité l'IDEA afin que l'Intercommunale sollicite de la SPGE l'inscription d'un financement dans le cadre du programme quinquennal pour la réalisation de ces travaux fort coûteux. Enfin, pour ce qui est des suggestions que vous aviez formulées dans votre interpellation du 11 juillet 2005, je vais vous renvoyer aussi aux réponses. Il est évident que en ce qui concerne les obligations via les permis d'urbanisme, certaines dispositions sont d'ailleurs actuellement imposées aux promoteurs ; pour ce qui est de généraliser le double réseau d'égouttage évidemment, premier élément c'est extrêmement coûteux d'autre part, il faut également aussi qu'il y ait un aval et un amont à tout cela sinon cela n'a pas de grand sens évidemment.

L'imperméabilisation des zones de parking par l'utilisation de dalles, nous sommes favorables évidemment à ce que l'on utilise y compris par les services techniques de la Ville qui ont d'ailleurs déjà pris en compte cet élément là, reste le problème qui sera évoqué dans le cadre de l'établissement du budget, voir la possibilité d'octroyer des subsides pour les gens qui auraient la bonne idée de recourir à la création d'une citerne d'eau potable. Tout cela est en discussion actuellement mais je vous renvoie aux réponses que je vous avais faites au mois de juillet. Voilà, je pense vous avoir donné la situation. Rappeler simplement au niveau des riverains qui sont et comme nous d'ailleurs, inquiets des possibilités de nouveaux épisodes orageux et de pluies torrentielles, que nous sommes très attentifs à cela, il y a des dossiers qui prennent du temps évidemment. En dehors de cela, pour toute une série d'autres endroits que ce soit Obourg, que ce soit Harmignies, en collaboration avec le MET ou en collaboration avec la Province, le Service Voyer, certains travaux d'entretien des cours d'eau ont été faits, ce qui a d'ailleurs permis d'éviter des conséquences dommageables pour les riverains. Voilà à ce stade ci ce que je pouvais vous répondre.

Mme JUNGST, Conseillère : Oui, je vous remercie en tous les cas pour les éléments de réponse qui nous ont été fournis aujourd'hui. Je comprends bien qu'il s'agit d'un dossier complexe et donc c'est pour cela que j'ai aussi laissé les mois s'écouler avant de réinterpeller pour avoir l'occasion d'avoir des éléments nouveaux. Ce qui me semble aussi important de connaître, il y a eu des dossiers faits par les personnes qui ont subi des dommages et donc des dossiers ont été rentrés auprès de la commune, est-ce qu'on peut avoir une idée, une information du suivi donné à ces dossiers.

M. R. BIEFNOT, Echevin : En réalité les dossiers, évidemment ont été transmis aux autorités compétentes dans cette affaire là. Je n'ai pas d'élément ici actuellement dans les réponses que j'ai pour vous fournir éventuellement je peux les avoir et vous les fournir par écrit si vous le permettez parce que je ne les ai pas et je ne vais pas me lancer dans des approximations.

Mme JUNGST, Conseillère : Merci.

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : Maintenant, l'interpellation de M. VISEUR, je vous en prie.

M. VISEUR, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Oui, je veux interpeller sur le site Web de la Ville de Mons parce que il y a des mois que ce site ne fonctionne pas correctement et même si je l'avais déjà dit dans des apartés, lors du dernier Conseil, celui de février, je l'avais signalé en séance publique pour dire que j'avais essayé de retrouver les propos de

M. MILLER sur le site et qu'il n'y avait pas eu moyen de les retrouver. Il n'y a pas que cela évidemment. Les compte-rendus ont disparu mais sur le site au moment où j'ai rentré mon interpellation puisqu'il y a un délai pour rentrer les interpellations, je l'ai fait une semaine plus tôt, c'était dimanche dernier, on pouvait encore lire que le prochain Conseil communal aurait lieu le 20 février alors que nous étions le 13 mars, on pouvait lire qu'on invitait les gens à venir participer aux discussions sur le projet de ville de novembre-décembre 2005 qui était à Mons.Expo, c'était encore sur la page d'accueil, enfin il y avait toutes sortes de choses complètement dépassées ; du fait d'avoir rentré l'interpellation, je suis allé voir hier dimanche, ces choses là étaient disparues, mais cela ne veut pas dire que tout est à jour pour autant parce que, par exemple, j'ai trouvé que les travaux de la piscine devaient commencer en 2005, cela se trouve encore aujourd'hui sur le site que les travaux de la piscine vont commencer en 2005 ; nous savons bien que ce n'est pas le cas. Il y a aussi le problème de la lenteur extrême, le dimanche cela va encore parce qu'on ne travaille pas avec, à la Ville je veux dire, mais aujourd'hui, pour ouvrir une page c'était la page pour les documents, je me suis amusé à chronométrer, 2 minutes 32 secondes pour ouvrir la page document, pour demander un document. Tout le monde croit évidemment que l'ordinateur est calé, qu'on a un problème mais non, c'est le site qui ne fonctionne pas, il y a un gros problème évidemment avec cela, y compris quand on cherche des liens pour aller sur d'autres pages du site, par exemple quand on va sur Vie communale, on trouve les documents administratifs, demande de documents administratifs. Quand on veut envoyer un E-mail, puisqu'il est mis contact envoyer un E-mail, on tombe sur une page blanche, rien du tout à cet endroit là. Bref, encore aujourd'hui, on n'y a pas remédié. Donc, je ne vais pas continuer parce que ce serait fastidieux, mais ce site ne fonctionne pas, c'est une vitrine à l'heure de l'Internet, c'est une vitrine de la Ville y compris dans Mons Magazine on dit des nouvelles de Mons.be et des montois en ligne mais s'il y en a, suite à cela, qui ont la curiosité d'aller voir, ils vont être effrayés. Je sais bien qu'il est mis qu'on va le rénover mais il y a des mois que cela dure et ce n'est pas parce qu'on va faire un autre site que celui là ne doit pas fonctionner et ne doit pas être tenu à jour évidemment. Ou alors, il faut mettre en grand sur la page d'accueil, ce site ne fonctionne pas momentanément, ne vous en servez pas parce que c'est la réalité. Et d'ailleurs, quand j'en ai parlé à l'une ou l'autre personne, y compris des gens ici dans la salle, ils me confirment « on n'y va plus cela ne sert à rien, on ne trouve rien du tout ou alors on y passe un temps fou ». Voilà, je voulais demander d'où est-ce que cela vient, qu'est-ce qu'on a mis en œuvre, quand est-ce que tout cela va être remis en ordre, il faut qu'on ait des réponses claires et surtout que les

gens qui vont sur le site soient prévenus qu'il y a des gros problèmes si on ne sait pas y remédier tout de suite. Parce que, au moins, on n'essayera pas d'atteindre des pages qui sont inatteignables.

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : Merci M. VISEUR. M. le Conseiller, votre interpellation est une bonne occasion pour le Collège de faire le point sur la situation actuelle du site Internet de la Ville. Mais aussi et surtout, de parler de son évolution et de son avenir à court terme. A l'instar de nombreux édifices montois, le site Internet de la Ville est en chantier pour transformations. La première priorité est d'ordre technique, les lenteurs et autres problèmes de connexion s'expliquent de deux manières. D'une part, le serveur qui abrite le site est obsolète et saturé. Ce serveur date de 2001 et n'est donc plus adapté aux besoins actuels. D'autre part, le site est aussi victime de son succès. La fréquentation ne cesse d'augmenter pour dépasser une moyenne de 1.000 visiteurs par jour. Le service Mail du site qui offre la possibilité de créer des adresses Mails avec l'extension @ Mons.be y est pour beaucoup ; à ce jour près de 6.500 adresses ont ainsi été enregistrées. Toutes n'ont pas la même activité. Mais ce service engendre un accroissement constant du trafic sur le site. La solution : un nouveau serveur et un nouvel hébergement. Le 26 octobre dernier, le Collège décidait précisément d'acquérir un nouveau serveur et de le migrer au sein du Centre de Calcul de l'Université de Mons-Hainaut. Grâce à cette collaboration et ce nouvel hébergement, les coûts sont diminués pour un service plus performant. La ligne est louée à la société Belnet, service public à gestion séparée de la Politique Scientifique Fédérale. La maintenance sera assurée par la société montoise B-mind avec laquelle nous travaillons depuis plusieurs années. Vu l'évolution du service du courrier électronique, un autre nouveau serveur lui sera exclusivement dédié. Un nouveau logiciel a été acquis, les utilisateurs apprécieront un outil anti spam et un puissant anti virus. Par rapport au contenu même du site à présent, il faut d'abord savoir que le site propose plus de 1.200 pages d'informations sans compter les documents que l'on peut y télécharger. C'est quatre fois plus qu'en 2000. La gestion du contenu assuré par le service des Relations Extérieures est donc devenue plus complexe. C'est la raison pour laquelle le Collège a décidé de désigner une web rédactrice pour épauler le web master actuel. Une ressource humaine bien nécessaire afin de maintenir une information fiable et de qualité. Cette personne est en place depuis le 1^{er} janvier dernier et a été transférée du service Enseignement qui a vu certaines de ses activités glisser vers la Province de Hainaut comme vous le savez. Cette cellule travaille depuis lors sur la refonte complète du contenu du site. Tout est scrupuleusement relu, corrigé et mis à jour, page par page, en collaboration avec

l'ensemble des services de la Ville bien entendu, afin de repartir sur de solides fondations. Vous verrez prochainement que la structure même du site, son architecture en quelque sorte, sera complètement transformée elle aussi. Nous évoluons ainsi vers un véritable site portail moderne, convivial et fonctionnel. Le design du site avait aussi besoin d'un sérieux coup de jeune. D'une part, pour s'adapter à la charte graphique générale de la Ville, dans un souci de cohérence globale. D'autre part, pour s'adapter à l'évolution du contenu même du site et à ses services. Tout cela avec le souci premier de faciliter au maximum la navigation et la recherche d'informations. Et ce n'est pas terminé puisque le Collège, sur sa lancée, a décidé de lancer de nouveaux services interactifs. Une lettre d'information sera éditée, un forum de discussion sera intégré au site et un service de communication par SMS sera également proposé aux citoyens. Petite précision sur le forum, nous avons observé ce qui se faisait ailleurs pour ne pas reproduire les mêmes erreurs. Trop de limite n'a aucun sens mais trop de liberté comporte des risques de dérapage. C'est pourquoi ce lieu de débat sera dans un premier temps consacré exclusivement aux cinq axes prioritaires de notre projet de ville Mons 2015. Une modération sera assurée afin de veiller au respect des conditions d'utilisation du forum et au bon fonctionnement de celui-ci au quotidien. Vous dire enfin que le site Internet de la Ville de Mons, nouvelle génération, avec tout ce qui vient d'être décrit, sera très prochainement mis en ligne, assurément, dans les semaines à venir, fin avril, début mai. D'ici là, nous vous demandons encore un peu de patience, nous essayons de fournir les informations les plus importantes aux citoyens via le site actuel mais les problèmes techniques soulevés plus haut nous empêchent parfois d'alimenter de manière exhaustive une base de données déjà saturée.

M. VISEUR, Conseiller : Bien, je suis heureux d'apprendre évidemment qu'à l'avenir cela va être le paradis informatique. J'espère que ce sera le cas et que le nouveau serveur ne va pas déjà être saturé d'emblée par toutes les nouvelles applications, je suppose que cela a été prévu en taille. Moi, je ne suis pas informaticien, je suis utilisateur d'informatique et cela, de ce côté-là, jusqu'ici cela n'allait pas parce que quand vous dites que le site a beaucoup de succès, je crains fort que ce succès ne dure plus longtemps quand il est aussi pénible. Vous me dites aussi que la maintenance sera assurée par quelqu'un qui assure déjà la maintenance de l'ancien site depuis plusieurs années, je n'ai pas retenu le nom de la firme mais peu importe, moi je me méfierais quand même parce que je ne crois pas que la maintenance a été une grande réussite jusqu'ici effectivement. Vous dites qu'on relit tout scrupuleusement parce qu'on a engagé quelqu'un depuis janvier mais il y avait de grosses erreurs sur la page d'accueil, des dates complètement dépassées sur la page d'accueil, donc

il ne fallait pas aller chercher loin pour faire des corrections. Je suis donc quand même un peu dubitatif de la façon dont le nouveau sera fait quand je vois quelles erreurs il y a aujourd'hui. En tout cas, je ne sais pas pourquoi à la Ville de Mons c'est si pénible d'avoir un site informatique qui marche bien, quand je vais sur d'autres sites semblables en Belgique ou en France, je ne rencontre pas ces problèmes là. Enfin, bref, acceptons-en l'augure que le problème sera résolu à la fin avril, mais s'il vous plaît, d'ici là prévenez les gens qui arrivent sur le site notamment quand on en fait encore la publicité dans Mons Magazine, prévenez qu'il y a des problèmes et qu'il y a des fonctions qui ne sont plus utilisables, sinon cela énerve les gens de se trouver devant des écrans qui n'arrivent pas, qui restent blancs, etc, cela sera plus élégant pour les visiteurs de les prévenir et de leur dire de patienter.

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : Je vous remercie. Nous allons passer au huis clos. Je remercie le public et la presse ainsi que nos techniciens.

49^e objet **PERSONNEL D'ENTRETIEN**

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- a) Reprise anticipée de ses fonctions à temps plein par une auxiliaire professionnelle
1^e 10/4345

ADOPTE - 66^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- b) Pension prématurée pour inaptitude physique définitive d'une auxiliaire professionnelle
1^e 10/3505

ADOPTE - 67^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- c) Pension d'office pour inaptitude physique définitive d'une auxiliaire professionnelle
1^e 10/4279

ADOPTE - 68^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

50^e objet : **AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI** – Interruption complète de carrière accordée à un ouvrier qualifié – Prorogation 1^e 10.855.22

ADOPTE - 69^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

51^e objet : **PERSONNEL CONTRACTUEL** – Octroi d'un congé parental à temps plein pendant 1 mois, ensuite d'1/2 temps pendant 4 mois à une éducatrice 1^e 11845

ADOPTE - 70^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

52^e objet : **PERSONNEL DES BIBLIOTHEQUES** – Interruption de carrière par réduction des prestations d'1/2 temps accordée à une employée de bibliothèque
1^e 10/11231

ADOPTE - 71^e annexe

53^e objet : **SERVICE INCENDIE**

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Démission honorable d'un Premier Sergent pompier professionnel SI 4998/3064

ADOPTE - 72^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

b) Prorogation d'un stage de sous-lieutenant pompier professionnel SI 17183

ADOPTE - 73^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

67^e objet : Faculté Polytechnique de Mons. Démission d'un administrateur. Remplacement. Secrétariat FPMS/MPO

ADOPTE - 74^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

68^e objet : Administration centrale. Mise à la pension d'office pour inaptitude physique définitive d'un chef de service administratif. 1^e 4333

ADOPTE - 75^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

69^e objet : Personnel APE. Octroi d'un congé parental à temps plein dans le cadre de l'interruption de carrière. Autorisation. 1^e 12161-01

ADOPTE - 76^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

54^e objet Renouvellement du Secrétariat de la CCAT – Désignation d'une nouvelle secrétaire 6^e 1^e CCAT2005-Divers

ADOPTE - 77^e annexe

55^e objet : **PERSONNEL DES CRÈCHES**

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental par réduction des prestations à mi-temps à une puéricultrice APE dans le cadre de l'interruption de carrière. Autorisation. GRH 11143-01

ADOPTE - 78^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- b) Interruption de carrière par réduction des prestations d'une puéricultrice APE.
Autorisation. GRH 10933-01

ADOPTÉ - 79^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- c) Octroi à une puéricultrice APE d'un congé parental par réduction des prestations dans le cadre de l'interruption de carrière. Autorisation. GRH 10819.01

ADOPTÉ - 80^e annexe

56^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires. 8e/1e 3372/3189/3304

ADOPTÉ - 81^e à 83^e annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- b) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1^e
3549/3482/3142/3410/3481/3556/3554

ADOPTÉ - 84^e à 95^e annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- c) Désignations à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de morale laïque.
8^e 1^e 3381

ADOPTÉ - 96^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- d) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive.
8^e 1^e 8045

ADOPTÉ - 97^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- e) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices maternelles.
8^e 1^e 3543/3502/3476/3454/3406/3559

ADOPTÉ - 98^e à 103^e annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- f) Ratification des services prestés par une maîtresse spéciale de religion protestante.
8^e 1^e 6089

ADOPTÉ - 104^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- g) Modification de la fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion catholique.
8^e 1^e 113

ADOPTÉ - 105^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- h) Nominations à titre définitif de maîtresses spéciales de religion catholique.
8^e 1^e 3138/3411

ADOPTÉ - 106^e et 107^e annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- i) Retrait de la délibération du Conseil communal du 19.12.2005 désignant à titre temporaire dans un emploi vacant une maîtresse spéciale de religion catholique.
8^e 1^e 3138

ADOPTÉ - 108^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- j) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de religion catholique.
8^e 1^e 3138

ADOPTÉ - 109^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- k) Modification de la délibération du Conseil communal du 23.1.2006 désignant à titre intérimaire une maîtresse spéciale de religion catholique. 8^e 1^e 3411

ADOPTÉ - 110^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- l) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de morale laïque.
8^e 1^e 3310

ADOPTÉ - 111^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- m) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de 2^e langue pour l'année scolaire 2005-2006. 8^e 1^e 103

ADOPTÉ - 112^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- n) Mise en disponibilité par défaut partiel d'emploi d'une maîtresse spéciale de 2^e langue.
8^e 1^e 3118

ADOPTÉ - 113^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

o) Réaffectation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de 2e langue. 8^e 1^e 3118

ADOPTÉ - 114^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

p) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de 2^e langue. 8^e 1^e 3555

ADOPTÉ - 115^e annexe

q) Nominations à titre définitif d'institutrices maternelles. 8e/1e

8094/8103/8104/3021/3001/8161

REMIS

r) Nominations à titre définitif d'institutrices primaires. 8e/1e

3108/3120/3123/7985

REMIS

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

s) Mise en disponibilité précédant la pension de retraite d'une institutrice primaire définitive. 8^e 1^e 6644

ADOPTÉ - 116^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

t) Désignation à titre intérimaire d'une institutrice maternelle. 8e/1^e 3543

ADOPTÉ - 117^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

57^e objet : Désignation d'un membre suppléant à l'Assemblée générale du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces. 8^e 1^e 760

ADOPTÉ - 118^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

58^e objet : Désignation d'un membre suppléant au Conseil d'Administration du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces. 8^e 1^e 760 bis

ADOPTÉ - 119^e annexe

59^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice. 8e/2^e 8553

ADOPTÉ - 120^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- b) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours généraux. 8e/2^e 8535

ADOPTÉ - 121^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- c) Désignation d'un éducateur-économe à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e 1^e 7779

ADOPTÉ – 122^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- d) Désignation d'une surveillante-éducatrice, à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e 2^e 8094

ADOPTÉ - 123^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- e) Désignation d'un commis-dactylographe à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e 2^e

ADOPTÉ - 124^e annexe

60^e objet : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE –
MONSFORMATIONS

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'un rédacteur à mi-temps. 8e/2^e 8198

ADOPTÉ - 125^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- b) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 8437

ADOPTÉ - 126^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8^e 2^e 8264

ADOPTÉ - 127^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- d) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8431

ADOPTÉ - 128^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- e) Récapitulatif des prestations d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 8218

ADOPTÉ - 129^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

f) Récapitulatif de prestations d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8540

ADOPTÉ - 130^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

g) Désignation à titre temporaire d'un expert technique. 8e/2^e 8463A

ADOPTÉ - 131^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

h) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours généraux. 8e/2^e 8515

ADOPTÉ - 132^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

i) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8551

ADOPTÉ - 133^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

j) Récapitulatif de prestations d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8388

ADOPTÉ - 134^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

k) Récapitulatif de prestations d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8454

ADOPTÉ - 135^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

l) Récapitulatif de prestations d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8368

ADOPTÉ - 136^e annexe

M. DARVILLE ne participe pas au vote

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

m) Désignation à titre temporaire d'un surveillant-éducateur. 8e/2^e 8446

ADOPTÉ - 137^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

61^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS.

Démission honorable d'un professeur de cours généraux. 8e/2^e 6342

ADOPTÉ - 138^e annexe

62^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Nomination à titre définitif d'un professeur d'art dramatique. 8e/3^e 7944

ADOPTÉ - 139^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- b) Modification de la délibération du Conseil communal du 17.10.2005 désignant un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi vacant.
8^e 3^e 3186

ADOPTÉ - 140^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- c) Modification de la délibération du Conseil communal du 17.10.2005 désignant un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi vacant.
8^e 3^e 8128

ADOPTÉ - 141^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- d) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e 3^e 3517

ADOPTÉ - 142^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- e) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e 3^e 3247

ADOPTÉ - 143^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- f) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e 3^e 3557

ADOPTÉ - 144^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- g) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e 3^e 3558

ADOPTÉ - 145^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au vu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 20 février 2006

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président ff

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Jean-Claude CARPENTIER.

=====